



Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels
FOCUS
sur
Les téléprocédures

Payer un avis de CFE et/ou d'IFER

Sommaire

1. PRÉSENTATION.....	4
1.1 OBJET DE LA FICHE.....	4
1.2 À QUI S'ADRESSE CETTE FICHE ?.....	4
1.3 PRÉCISIONS SUR LE CHAMP DE CETTE FICHE.....	4
1.4 PRÉ-REQUIS.....	4
2. L'ACCÈS AU PAIEMENT DE LA CFE ET/OU DES IFER SUR LE SITE IMPOTS.GOUV.FR.....	4
2.1 ACCÈS AU PAIEMENT EN LIGNE VIA LE BOUTON « PAYER » FIGURANT DANS LE TABLEAU DES AVIS D'<i>'IMPOSITION CFE ET/OU D'IFER</i> DANS VOTRE COMPTE FISCAL (ACOMPTE, SOLDE, RÔLE SUPPLÉMENTAIRE).....	5
2.2 ACCÈS POUR TOUS TYPES DE PAIEMENTS, POUR TOUS LES AVIS (RÔLES GÉNÉRAL ET SUPPLÉMENTAIRES, DOCUMENTS DE RELANCE).....	10
3. LE PAIEMENT DE LA CFE ET/OU D'IFER.....	14
3.1 VOUS SOUHAITEZ PAYER EN LIGNE VOTRE IMPÔT.....	14
3.1.1 ACCÈS PAR L'ESPACE PROFESSIONNEL/GRAND PUBLIC (AVEC OU SANS AUTHENTIFICATION).....	14
3.1.1.1. Cas n° 1 : Vous souhaitez régler l'intégralité du montant de votre impôt.....	17
3.1.1.2. Cas n° 2 : Vous souhaitez modifier le montant à payer de votre impôt.....	18
3.1.1.3. VALIDATION.....	20
3.1.2 ACCÈS DEPUIS LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AVIS DE CFE ET/OU D'IFER DANS LE COMPTE FISCAL (AVEC AUTHENTIFICATION).....	22
3.1.2.1. Cas n° 1 : Vous souhaitez régler l'intégralité du montant de votre impôt.....	24
3.1.2.2. Cas n° 2 : Vous souhaitez modifier le montant à payer de votre impôt.....	25
3.1.2.3. VALIDATION.....	26
3.2 VOUS SOUHAITEZ OPTER POUR LE PRÉLÈVEMENT MENSUEL.....	29
3.2.1 PÉRIODE D'ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT MENSUEL.....	29
3.2.2 FOCUS SUR LES DATES D'EFFET DES PRÉLÈVEMENTS MENSUELS SELON LA PÉRIODE D'ADHÉSION.....	30
3.2.3 PROCÉDURE D'ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT MENSUEL EN LIGNE.....	30
3.2.3.1. Cas n° 1 : Vous souhaitez être prélevé(e) sur la base de l'imposition de l'année précédente.....	33
3.2.3.2. Cas n° 2 : Vous souhaitez être prélevé(e) sur une base d'imposition supérieure car vous estimez une imposition future à la hausse.....	35
3.2.3.3. Cas n° 3 : Vous souhaitez être prélevé(e) sur une base d'imposition moindre car vous estimez une imposition future à la baisse.....	37
3.3 VOUS SOUHAITEZ OPTER POUR LE PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE.....	42
3.3.1 PÉRIODE D'ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE.....	42
3.3.2 PROCÉDURE D'ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE EN LIGNE.....	42
3.3.2.1. Cas n°1 : Demande d'adhésion au prélèvement à l'échéance effectuée avec la facture de l'échéance en cours, jusqu'au dernier jour du mois qui précède la date limite de paiement de l'échéance ou pour une échéance future.....	46
3.3.2.2. Cas n°2 : Demande d'adhésion au prélèvement à l'échéance effectuée entre le premier jour du mois de l'échéance (soit le 1^{er} juin pour l'acompte ou le 1^{er} décembre pour le solde) et la date limite de paiement.....	46
4. EXEMPLES DE MESSAGES D'ERREUR.....	48
4.1 LA RÉFÉRENCE DE L'AVIS ET LE NUMÉRO D'IDENTIFIANT FISCAL NE SONT PAS CONCORDANTS.....	48
4.1.1 POUR LE PAIEMENT EN LIGNE.....	48
4.1.2 POUR LES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES.....	49
4.2 AUCUN COMPTE BANCAIRE N'EST CONNU DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE.....	49
4.3 LE DÉLAI POUR PAYER LA CFE-IFER EST DÉPASSÉ.....	49
4.4 L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE N'A PAS ÉTÉ SAISIE.....	50
4.5 LES DEUX CHAMPS DE SAISIE DE L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE NE SONT PAS COHÉRENTS.....	51
4.6 L'IMPÔT EST EN COURS DE PAIEMENT.....	51
5. LES RÉPONSES À MES QUESTIONS.....	53
5.1 « JE ME SUIS TROMPÉ(E) DE COORDONNÉES BANCAIRES, PUIS-JE ANNULER ? ».....	53
5.2 « COMMENT MODIFIER LE COMPTE BANCAIRE CHOISI POUR LE PAIEMENT EN LIGNE ? ».....	53

5.3 « COMMENT MODIFIER LE COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL SONT PRÉLEVÉS LES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES (PRÉLÈVEMENTS À L'ÉCHÉANCE OU MENSUELS) ? ».....	53
5.4 « JE CHANGE D'AVIS, JE VEUX PAYER EN LIGNE ALORS QUE J'AI EFFECTUÉ UNE ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE, PUIS-JE MODIFIER ? ».....	56
5.5 « PUIS-JE, PAR ERREUR, PAYER DEUX FOIS ? ».....	57
5.6 « PUIS-JE MODIFIER LE MONTANT À PAYER DÉJÀ AFFICHÉ À L'ÉCRAN ? ».....	58
5.7 « JUSQU'À QUAND PUIS-JE ADHÉRER AU PRÉLÈVEMENT A L'ÉCHÉANCE POUR RÉGLER L'ÉCHÉANCE EN COURS ? »....	58
5.8 « QUAND SERA EFFECTUÉ LE PRÉLÈVEMENT DE MON PAIEMENT EN LIGNE OU PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE ? ».....	58
5.9 « QUE SE PASSE-T-IL SI JE PAIE APRÈS L'ÉCHÉANCE ? ».....	58
5.10 « JE N'AI PAS PU IMPRIMER LA PREUVE DE MON PAIEMENT, PEUT-ON ME CONFIRMER QUE J'AI PAYÉ ? ».....	58
5.11 « JE SOUHAITE UTILISER PLUSIEURS COMPTES BANCAIRES POUR RÉGLER MON IMPOSITION, EST-CE POSSIBLE ? »....	59
5.12 « JE SOUHAITE PAYER EN LIGNE LA CFE ET/OU L'IFER POUR PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS. COMMENT PUIS-JE FAIRE ? ».....	59
6. DOCUMENTATION.....	61
7. EN CAS DE DIFFICULTÉ RENCONTRÉE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE CETTE PROCÉDURE.....	63

1. Présentation

1.1 *OBJET DE LA FICHE*

Cette fiche présente les options proposées sur le site impots.gouv.fr pour acquitter, par un moyen de paiement dématérialisé, la cotisation foncière des entreprises (CFE) et/ou les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) :

- paiement en ligne (télérèglement) ;
- prélèvement à l'échéance ;
- prélèvement mensuel.

Rappel : le recours à un moyen de règlement dématérialisé est obligatoire pour les avis de CFE et/ou d'IFER issus du rôle général (échéances¹ du 15 juin et du 15 décembre).

1.2 *À QUI S'ADRESSE CETTE FICHE ?*

Elle s'adresse à l'ensemble des redevables de la CFE et/ou d'IFER.

1.3 *PRÉCISIONS SUR LE CHAMP DE CETTE FICHE*

Paiement en ligne :

sont concernés les avis d'imposition de CFE et/ou d'IFER (rôle général et rôles supplémentaires) et les documents de relance (lettres de relance ou mises en demeure de payer).

Prélèvement automatique (à l'échéance ou mensuel) :

uniquement pour le solde de CFE et/ou d'IFER à régler au plus tard le 15 décembre inclus (ou le 15 février inclus si l'imposition est issue du rôle général différé) et l'acompte éventuel dû au 15 juin inclus. Les rôles supplémentaires et les documents de relance ne sont pas concernés.

Le paiement de la CFE et/ou des IFER des entreprises relevant de la DGE n'est pas décrit dans cette fiche.

1.4 *PRÉ-REQUIS*

Vous devez être en possession des références de votre dernier avis de CFE et/ou d'IFER ou d'un document de relance (hors procédure de paiement en ligne *via* l'accès par le bouton « PAYER » figurant dans le tableau récapitulatif des avis d'imposition CFE dans votre compte fiscal).

Pour l'acompte et le solde de CFE et/ou d'IFER, l'obtention de ces références nécessite la **consultation préalable de l'avis dans l'espace professionnel** (cf. fiche [Consulter un avis de CFE et/ou d'IFER](#)). Pour les avis issus de rôles supplémentaires et les documents de relance amiable de CFE et/ou d'IFER, vous avez reçu le document en version papier par voie postale et en version dématérialisée dans votre espace professionnel en ligne.

2. L'accès au paiement de la CFE et/ou des IFER sur le site impots.gouv.fr

Deux accès au paiement sont disponibles :

- un accès simplifié au paiement en ligne (ou télérèglement) *via* le bouton « PAYER » qui figure dans le tableau récapitulatif des avis d'imposition CFE et/ou d'IFER (rôles général ou supplémentaires) ou dans le tableau des documents de relance dans votre compte fiscal ;

¹ Si la date limite de paiement d'une échéance coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, celle-ci est prorogée jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article 199-0 annexe IV du CGI).

- un accès « Grand Public » via le bouton « PAYER MES IMPÔTS LOCAUX » pour tous types de paiement (télérèglement, prélèvement à l'échéance ou mensuel).

2.1 ACCÈS AU PAIEMENT EN LIGNE VIA LE BOUTON « PAYER » FIGURANT DANS LE TABLEAU DES AVIS D'IMPOSITION CFE ET/OU D'IFER DANS VOTRE COMPTE FISCAL (ACOMPTE, SOLDE, RÔLE SUPPLÉMENTAIRE)

Votre avis dématérialisé est accessible dans votre compte fiscal depuis votre espace professionnel. Si vous n'en n'avez pas, créez-le sans attendre pour pouvoir effectuer vos démarches.

Pour plus de renseignements sur la création d'un espace professionnel et l'adhésion aux services, vous pouvez consulter les fiches FOCUS² [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#), [Créer un espace professionnel expert](#) et [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#).

Pour accéder à votre espace professionnel sur le site impots.gouv.fr, vous devez cliquer depuis la page d'accueil sur « Connexion à l'espace professionnel ».

The screenshot shows the official website of the French tax office (impots.gouv.fr). At the top, there are two main connection buttons: 'Connexion à l'espace particulier' (blue) and 'Connexion à l'espace professionnel' (red, which is highlighted). Below these are search and contact links. A banner at the top right informs users about a phishing alert. The main content area features a 'Nouveau' (New) badge over a photograph of a laptop and smartphone displaying a digital message. A large heading reads 'Un code pour vous connecter à vos services en ligne'. Below it, text explains the new two-factor authentication process, mentioning a code sent via email. A link 'Plus d'information sur ce nouveau dispositif' is provided.

Puis, après avoir saisi votre adresse électronique, votre mot de passe et les caractères de l'image, vous devez vous connecter à votre espace professionnel en cliquant sur le bouton « Connexion ».

The screenshot shows the 'Connexion à mon espace professionnel' (Connection to my professional space) page. It includes fields for 'Adresse électronique' (Email address) and 'Mot de passe' (Password), a CAPTCHA field 'Mot de passe oublié' (Forgot password), and a 'Connexion' (Connect) button. To the right, there's a 'Création de mon espace professionnel' (Creation of my professional space) section with a 'Créer mon espace professionnel' (Create my professional space) button. Below it is an 'Activation de mon espace / mes services' (Activation of my space / my services) section with an 'Activer mon espace / mes services' (Activate my space / my services) button. A note at the bottom left mentions paying online for property taxes or business property taxes.

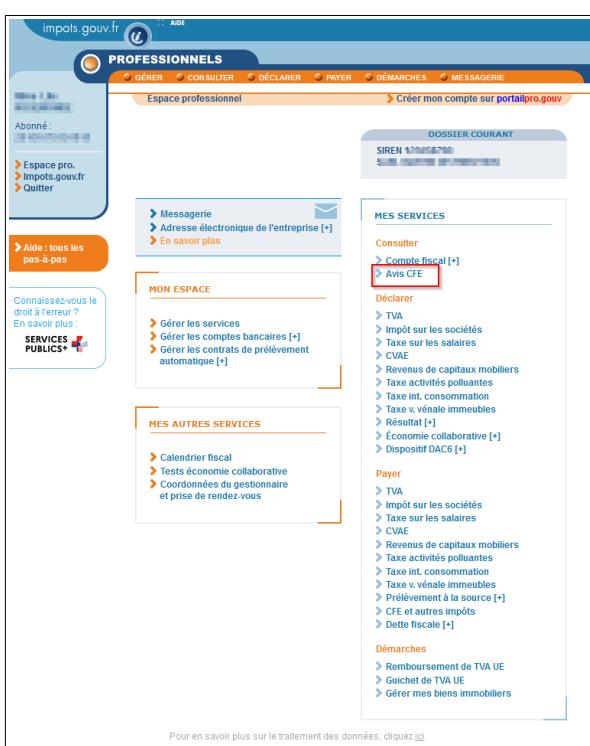
² Rubrique « [Aide : accéder aux fiches pratiques](#) » sur le site impots.gouv.fr.

Sensibilisation sur la sécurité informatique

Pour plus de sécurité, la DGFIP recommande aux professionnels de choisir un mot de passe et une réponse de confiance dédiés à son espace professionnel, dont les éléments ne peuvent pas être identifiés depuis les réseaux sociaux. Ils doivent veiller également à utiliser une solution antivirus à jour, à ne pas enregistrer leurs identifiants sur leurs navigateurs web et à modifier leurs identifiants et mots de passe d'accès de tous leurs terminaux (ordinateurs/tablettes/smartphones personnels et professionnels).

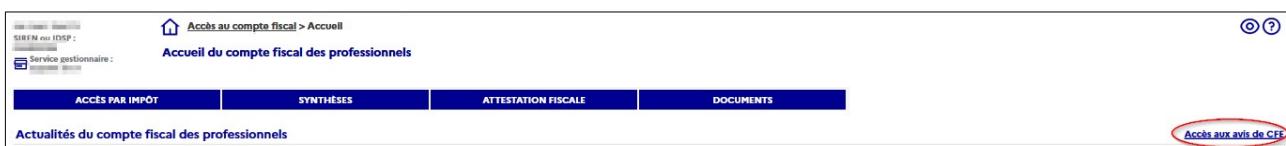
Après vous être authentifié(e), vous avez la possibilité de régler votre cotisation par simple clic sur le bouton « PAYER ».

Vous trouverez ci-après, l'enchaînement des écrans après la connexion à votre espace professionnel :



Deux accès possibles :

- via le lien « Accès aux avis de CFE » :



En cliquant sur le bouton « Accès aux avis de CFE », le tableau de l'ensemble des avis d'imposition de CFE apparaît. Les avis sont classés par année de mise en recouvrement la plus récente puis par année d'imposition.

- via le menu « ACCÈS PAR IMPÔTS > Cotisation foncière des entreprises > Avis d'imposition » :

SARL [REDACTED]
SIREN ou IDSP : [REDACTED]
Service gestionnaire : EQUIPE IFU 1

Accès au compte fiscal > Accueil
Accueil du compte fiscal des professionnels

ACCÈS PAR IMPÔT SYNTHÈSES ATTESTATION FISCALE DOCUMENTS

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées >
Impôt sur les sociétés > professionnels
Revenus de capitaux mobiliers >
Cotisation foncière des entreprises > Avis d'imposition
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises > Facture/globale > de la liquidation de l'impôt sur les sociétés et déclarations de résultat transmises au format papier.
Taxe foncière > Avis d'imposition archives
La gestion du mode passe de ce portail impots.gouv.fr de la DGFiP

[Accès aux avis de CFE](#)

Pour consulter l'avis souhaité, cliquez sur le lien correspondant « Rôle général n°92 » pour l'avis d'imposition, « Rôle d'acompte n°002 » pour l'avis d'acompte ou « Rôle supplémentaire n° XXX » pour l'avis d'imposition supplémentaire (XXX étant le numéro de rôle).

- au moment de la mise en ligne de l'avis d'acompte

SARL [REDACTED]
SIREN ou IDSP : [REDACTED]
Service gestionnaire : EQUIPE IFU 1

Accès au compte fiscal > Avis d'imposition CFE
Avis d'imposition : Cotisation foncière des entreprises

ACCÈS PAR IMPÔT SYNTHÈSES ATTESTATION FISCALE DOCUMENTS

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Commune	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Paiement	
Toutes	Toutes	Tous	Tous	Tous	Avis d'imposition	25974061	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	10 000,00	PAYER
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	24974061	Rôle général n°92	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	24222221	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	PAYER
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	24222221	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	PAYER

- au moment de la mise en ligne de l'avis d'impôt issu du rôle général

SARL [REDACTED]
SIREN ou IDSP : [REDACTED]
Service gestionnaire : EQUIPE IFU 1

Accès au compte fiscal > Avis d'imposition CFE
Avis d'imposition : Cotisation foncière des entreprises

ACCÈS PAR IMPÔT SYNTHÈSES ATTESTATION FISCALE DOCUMENTS

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Commune	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Paiement	
Toutes	Toutes	Tous	Tous	Tous	Avis d'imposition	24974061	Rôle général n°92	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	24222221	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	PAYER

- au moment de la mise en ligne d'un avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire

SARL [REDACTED]
SIREN ou IDSP : [REDACTED]
Service gestionnaire : EQUIPE IFU 1

Accès au compte fiscal > Avis d'imposition CFE
Avis d'imposition : Cotisation foncière des entreprises

ACCÈS PAR IMPÔT SYNTHÈSES ATTESTATION FISCALE DOCUMENTS

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Commune	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Paiement	
Toutes	Toutes	Tous	Tous	Tous	Avis d'imposition	24222221	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2025	16/06/2025	4 222,00	PAYER
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	25974061	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	10 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	24974061	Rôle général n°92	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	PAYER
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	24222221	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	PAYER

- affichage de l'avis d'acompte

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'ACOMPTE 2025
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes -TAXE ADDITIONNELLE A LA CFE POUR PRIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR PRIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes.

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 SIE CHATILLON
 1 RUE DE PARIS
 92200 CHATILLON

SARL ENTREPRISE
 13 RUE DE CHATILLON
 92230 CHATILLON

Vos référence	Votre situation
Numéro fiscal : 123456789 00235 Référence de l'avis : 25 92 22222 2 210 Identification de l'entreprise redevable : (33) N° SIRET : 123456789 00235 SARL ENTREPRISE Département : HAUTS-DE-SEINE Code postal : 92 CHATILLON Lieu d'imposition : 020 13 RUE DE CHATILLON Numéro d'obligation : CFE1	Impôt de référence 20 000 € Taux 50 % Somme à payer 10 000 € Date limite de paiement 16/06/2025

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr
 Par téléphone : pour toutes questions sur les prélèvements mensuel ou l'échéance au 0 800 401 401* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (hors vacances de la Ministre des Finances). Pour toute autre question, contactez votre centre des Finances publiques dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous.
 Sur place : auprès de votre centre des Finances publiques
 CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIE CHATILLON
 1 RUE DE PARIS
 Tel. : 01 43 98 05 55
 Accès exclusivement sur rendez-vous : impots.gouv.fr, espace « Contact et RDV »

* (Service gratuit * pris de l'appel)

À ce jour, vous n'avez pas adhéré à un prélèvement automatique. Vous pouvez payer le montant de votre acompte par trois moyens : en optant pour le prélèvement à l'échéance d'ici au 31 mai 2025 ou pour le prélèvement mensuel d'ici au 15 juin 2025 ou en payant en ligne sur impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement minuit (voir notice pour plus d'informations).

- affichage de l'avis d'impôt issu du rôle général

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2025
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes -TAXE ADDITIONNELLE A LA CFE POUR PRIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR PRIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes.

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 SIE CHATILLON
 1 RUE DE PARIS
 92200 CHATILLON

SARL ENTREPRISE
 13 RUE DES PRES
 92320 CHATILLON

Vos références	Votre situation
Numéro fiscal : 123456789 00235 Référence de l'avis : 25 92 22222 2 10 Identification de l'entreprise redevable : (33) N° SIRET : 123456789 00235 SARL ENTREPRISE Département : HAUTS-DE-SEINE Code postal : 92 CHATILLON Lieu d'imposition : 020 13 RUE DE CHATILLON Numéro de rôle : 092 Numéro d'obligation : CFE2 Établi à la date du : 23/08/2025 Date de mise en recouvrement : 31/10/2025	MONTANT DE VOTRE IMPÔT 20 000,00 € Versement sur acompte 10 000,00 € MONTANT A PAYER 10 000,00 € Au plus tard le 15/12/2025

À ce jour, vous n'avez pas adhéré à un prélèvement automatique. Vous pouvez payer le montant de votre impôt par deux moyens : en optant pour le prélèvement à l'échéance d'ici au 30 novembre 2025 minuit ou en payant en ligne sur impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement minuit (voir notice pour plus d'informations).

Services Publics + La loi ESSOC du 18 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Tout contribuable de bonne foi a la possibilité de corriger – spontanément ou au cours d'un contrôle – ses déclarations sans risque de sanction et de bénéficier d'un intérêt de retard réduit. Pour en savoir plus : [impots.gouv.fr](#) rubrique droit à l'erreur ou sur [Services Publics +](#).

- affichage d'un avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES votées et perçues par la commune, l'ECPI et divers organismes
TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR
FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE
RESSOURCES MINÉALES - TPIPO (perçue également par la région ou divers organismes)
Avis d'imposition supplémentaire 2020

Vos références

Numéro fiscal : [REDACTED] 00031
Référence de l'avis : 24 44 [REDACTED]

Identification de l'entreprise redevable (37) :
N° SIRET : [REDACTED] 00031

Département : [REDACTED]
Commune : [REDACTED]
Lieu d'imposition : [REDACTED]

Numéro de rôle : 303
Établi à la date du : 14/03/2024
Date de mise en recouvrement : 30/11/2024
Identifiant service : [REDACTED]

Somme à payer

3 550,00 €

Date limite de paiement : 15/01/2025

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 02 40 [REDACTED]

Sur place
[REDACTED] Centre des Finances publiques
[REDACTED] (pour un règlement sur rendez-vous, horaires sur [impots.gouv.fr](#), espace « Contact et RDV »)

Votre paiement

Vous pouvez régler cette somme en ligne sur [impots.gouv.fr](#) ou en utilisant le talon de paiement joint à la fin de cet avis.

Plus d'informations dans la notice à la rubrique
«Comment payer votre impôt ?».

La sélection du bouton « PAYER » permet de régler la facture correspondante par paiement en ligne. L'accès s'effectue dans une fenêtre distincte sans ressaisie de l'identifiant de l'entreprise ni de la référence de l'avis.

Pour la procédure du paiement en ligne, cf. § 3.1.

Attention :

L'utilisation du bouton « PAYER » apposé dans le tableau récapitulatif des avis d'imposition de CFE dans le compte fiscal ne permet pas d'opter pour le prélèvement à l'échéance ou mensuel. Pour ces deux autres modes de règlement, l'accès au service de paiement doit se faire via l'espace professionnel ou via l'accès décrit au § 2.2.

2.2 ACCÈS POUR TOUS TYPES DE PAIEMENTS, POUR TOUS LES AVIS (RÔLES GÉNÉRAL ET SUPPLÉMENTAIRES, DOCUMENTS DE RELANCE)

Deux accès sont possibles depuis le site impots.gouv.fr.

Accès après connexion à l'espace professionnel :

Après vous être authentifié(e), vous accédez à la page d'accueil de votre espace professionnel qui vous propose les différents services utiles.

Deux accès sont possibles depuis le site impots.gouv.fr.

Accès après connexion à l'espace professionnel :

Après vous être authentifié(e), vous accédez à la page d'accueil de votre espace professionnel qui vous propose les différents services utiles.

Le site impots.gouv.fr propose plusieurs accès :

- Connexion directe : [impots.gouv.fr](#)
- Connexion via l'espace professionnel : [Espace pro.](#), [impots.gouv.fr](#), [Quitter](#)

Sur la page d'accueil :

- PROFESSIONNELS** : GÉRER, CONSULTER, DÉCLARER, PAYER, DÉMARCHES, MESSAGERIE
- Espace professionnel**
- Créer mon compte sur portailpro.gouv**
- DOSSIER COURANT** : SIREN 123456789
- MES SERVICES** : Consulter, Déclarer, Payer, Démarches
- MON ESPACE** : Gérer les services, Gérer les comptes bancaires [+], Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]
- MES AUTRES SERVICES** : Calendrier fiscal, Tests économie collaborative, Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous
- Informations pratiques** : Aide : tous les pas-à-pas, Connaissez-vous le droit à l'erreur ?, Services publics+, Modifier ou ajouter un compte bancaire pour le paiement en ligne uniquement
- Notes spécifiques** : Accès au paiement en ligne ou pour souscrire et gérer un contrat de prélèvement automatique (mensuel ou à l'échéance). Ces deux liens vous dirigent sur la page d'accueil de l'application de paiement en ligne des impôts.

Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez [ici](#).

Accès sans connexion à votre espace :

Avec votre numéro fiscal et la référence de votre avis (cf. cadre « Vos références » sur la 1^{re} page), vous pouvez également accéder au service de paiement en ligne en cliquant sur l'onglet « Connexion à l'espace professionnel » de la page d'accueil du site impots.gouv.fr, puis sur « Payer mes impôts locaux ».

The screenshot shows the French tax website's login interface. At the top, the French tricolor flag and the text "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" are visible, along with the motto "Liberté Egalité Fraternité". The main navigation bar includes links for "Votre espace particulier" (blue) and "Votre espace professionnel" (red). Below the header, the URL "impots.gouv.fr" is displayed. A breadcrumb trail "Accueil > Authentification" is shown, along with a link to "Aide : accéder aux fiches pratiques". A note in orange states: "Pour des raisons de sécurité, votre mot de passe doit désormais comporter 20 caractères minimum et être renouvelé tous les 3 ans." Another note says: "Rappel : votre réponse à la question de confiance vous sera demandée en cas d'oubli du mot de passe." The left side of the screen displays the "Connexion à mon espace professionnel" form, which includes fields for "Adresse électronique" (with placeholder "identifiant@domaine.fr"), "Mot de passe" (with placeholder "*****" and a "Mot de passe oublié" link), and a CAPTCHA field containing the numbers "3 8 9 9 8 2" over a grid. A "Connexion" button is at the bottom of this section. A green button labeled "Payer mes impôts locaux" is located at the bottom left of the main content area. The right side of the screen shows the "Création de mon espace professionnel" section, featuring a "Créer mon espace professionnel" button. Below it is the "Activation de mon espace / mes services" section, which includes an "Activer mon espace / mes services" button.

Que vous accédez après connexion par la page d'accueil de votre espace professionnel (Rubriques « Gérer les contrats de prélèvement automatique » ou Payer « CFE et autres impôts ») ou sans connexion depuis la rubrique « Payer mes impôts locaux », vous arrivez sur la même page d'accueil du service de paiement en ligne permettant d'effectuer tous types de paiement pour tous types d'avoirs.

Vous accédez au site de paiement de l'impôt en ligne.

Aller au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **impots.gouv.fr**

Quitter

Accéder au service de paiement de l'impôt

Sur le site de paiement de l'impôt, vous pouvez :

- Payer votre impôt en ligne
- Adhérer ou modifier vos contrats de prélèvement automatique (mensuel ou à l'échéance) de vos impôts.

Je m'identifie avec mon numéro fiscal

Pour accéder à ces services, vous devez saisir votre numéro fiscal présent dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt.

N° fiscal

SAISIR VOTRE SIRET

Accéder au service

En savoir plus sur le paiement en ligne et le prélèvement automatique

Le paiement en ligne
Règlement de mon avis d'impôt en ligne.
[impots.gouv.fr](#)

Le prélèvement automatique
Règlement de mes impôts locaux par prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance.
[impots.gouv.fr](#)

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité : partiellement conforme](#)

Après avoir saisi votre numéro fiscal (cf. page précédente), le menu d'accueil du service de paiement de l'impôt s'affiche :

Aller au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **impots.gouv.fr**

Quitter

N° fiscal :

Accueil Payer un avis Gérer un prélèvement automatique Adhérer à un prélèvement automatique

Paiement des factures

À partir de cet espace, vous pouvez **payer en ligne** vos avis d'imposition. Vous avez également la possibilité de **souscrire à un contrat de prélèvement automatique** ou de **modifier** l'un de vos contrats existants pour le paiement de vos impôts locaux.

Payer en ligne

Payer en ligne
Payer un avis en ligne sans adhésion au prélèvement automatique.
[Payer un avis en ligne](#)

Espace des contrats de prélèvement automatique

Mon contrat de prélèvement
Accéder à un contrat de prélèvement automatique en cours.
[Gérer un contrat de prélèvement](#)

Adhésion au prélèvement
Adhérer à un nouveau contrat de prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance pour un autre avis d'impôt.
[Adhérer au prélèvement](#)

Le prélèvement mensuel
Règlement de mes impôts par prélèvements automatiques sur 10 mois.
[impots.gouv.fr](#)

Le prélèvement à l'échéance
Règlement du montant de l'avis par prélèvement automatique.
[impots.gouv.fr](#)

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité : partiellement conforme](#)

Vous pouvez choisir :

- [de payer en ligne \(3.1\)](#) ;
- d'adhérer aux prélèvements automatiques [en optant pour le prélèvement mensuel \(3.2\)](#) ou [pour le prélèvement à l'échéance \(3.3\)](#);
- de gérer un contrat de prélèvement automatique.

Aller au contenu

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

impots.gouv.fr

N° fiscal : Quitter

Accueil Payer un avis Gérer un prélèvement automatique Adhérer à un prélèvement automatique

Paiement des factures

À partir de cet espace, vous pouvez **payer en ligne** vos avis d'imposition. Vous avez également la possibilité de **souscrire à un contrat de prélèvement automatique** ou de **modifier l'un de vos contrats existants** pour le paiement de vos impôts locaux.

Payer en ligne

 **Payer en ligne**
Payer un avis en ligne sans adhésion au prélèvement automatique.

[Payer un avis en ligne](#)

Espace des contrats de prélèvement automatique

Mon contrat de prélèvement
 Accéder à un contrat de prélèvement automatique en cours.
[Gérer un contrat de prélèvement](#)

Adhésion au prélèvement
 Adhérer à un nouveau contrat de prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance pour un autre avis d'impôt.
[Adhérer au prélèvement](#)

Le prélèvement mensuel
 Réglement de mes impôts par prélèvements automatiques sur 10 mois.
[impots.gouv.fr](#)

Le prélèvement à l'échéance
 Réglement du montant de l'avis par prélèvement automatique.
[impots.gouv.fr](#)

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité](#) - [partiellement conforme](#)

Quel que soit votre choix, vous devez vous munir de la référence de votre avis (qui figure sur la 1^{re} page, cadre « Vos références ») ou de la référence indiquée sur le document de relance dans le cas où vous en avez été destinataire postérieurement à la date limite de paiement.

3. Le paiement de la CFE et/ou d'IFER

3.1 Vous souhaitez payer en ligne votre impôt

Selon le chemin choisi pour accéder au paiement en ligne de votre impôt, l'affichage et l'ergonomie diffèrent. Pour rappel, vous pouvez y accéder depuis l'espace professionnel/Grand Public ([Cf. § 2.2](#)) ou depuis la consultation de l'avis ([Cf. § 2.1](#)).

3.1.1 Accès par l'espace professionnel/Grand Public (avec ou sans authentification)

Valable pour les avis d'acompte et d'impôt issus du rôle général (après possession des références), les avis d'impôt issus de rôles supplémentaires et les documents de relance.

Vous devez saisir votre numéro fiscal qui correspond à votre n° SIRET : cf. cadre « Vos références » sur votre avis ou sur le document de relance que vous avez reçu.

Puis cliquez sur « Accéder au service ».

The screenshot shows the 'Accéder au service de paiement de l'impôt' page. At the top, there is a logo of the French Republic (République Française) and the text 'Aller au contenu'. Below the logo is the 'impots.gouv.fr' address. On the right side, there is a 'Quitter' button. The main content area has a heading 'Accéder au service de paiement de l'impôt'. It includes a list of options: 'Sur le site de paiement de l'impôt, vous pouvez :', '- Payer votre impôt en ligne', and '- Adhérer ou modifier vos contrats de prélèvement automatique (mensuel ou à l'échéance) de vos impôts.' Below this, there is a form titled 'Je m'identifie avec mon numéro fiscal'. It contains a text input field labeled 'Numéro fiscal' with a red border around it, and a blue 'Accéder au service' button below it. To the left of the form, there is a small note: 'Pour accéder à ces services, vous devez saisir votre numéro fiscal présent dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt.' At the bottom, there is a section titled 'En savoir plus sur le paiement en ligne et le prélèvement automatique' with two boxes: 'Le paiement en ligne' (with a calendar icon) and 'Le prélèvement automatique' (with a calendar icon). Both boxes include a link to 'impots.gouv.fr'. At the very bottom of the page, there is a footer with the text '© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité : partiellement conforme](#)'.

La page suivante apparaît :

The screenshot shows the official French tax website (impots.gouv.fr). At the top, there is the logo of the République Française and the text "impots.gouv.fr". On the right side, there is a "Quitter" (Logout) button and a "N° fiscal" (Tax number) field. Below the header, there are several navigation links: "Accueil", "Payer un avis", "Gérer un prélèvement automatique", and "Adhérer à un prélèvement automatique".

Paiement des factures

À partir de cet espace, vous pouvez **payer en ligne** vos avis d'imposition. Vous avez également la possibilité de **souscrire à un contrat de prélèvement automatique** ou de **modifier l'un de vos contrats existants** pour le paiement de vos impôts locaux.

Payer en ligne

Payer en ligne
Payer un avis en ligne sans adhésion au prélèvement automatique.
[Payer un avis en ligne](#)

Espace des contrats de prélèvement automatique

Mon contrat de prélèvement
Accéder à un contrat de prélèvement automatique en cours.
[Gérer un contrat de prélèvement](#)

Adhésion au prélèvement
Adhérer à un nouveau contrat de prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance pour un autre avis d'impôt.
[Adhérer au prélèvement](#)

Le prélèvement mensuel
Règlement de mes impôts par prélèvements automatiques sur 10 mois.
[impots.gouv.fr](#)

Le prélèvement à l'échéance
Règlement du montant de l'avis par prélèvement automatique.
[impots.gouv.fr](#)

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - Accessibilité : partiellement conforme

Cliquez sur l'onglet « Payer un avis » ou sur le bouton « Payer un avis en ligne ».

This screenshot is identical to the one above, showing the "Paiement des factures" section of the impots.gouv.fr website. A red arrow points to the "Payer un avis en ligne" button, which is highlighted with a red border.

Vous devez saisir la référence de votre avis ou celle du document de relance puis cliquer sur « Continuer ».

Aller au contenu

En cas d'erreur de saisie du numéro de la référence de l'avis , se reporter au § [4.1](#).Après avoir cliqué sur « Continuer » votre facture d'imposition à régler s'affiche alors :

Aller au contenu

- ➔ **un bloc « Avis d'imposition »** présente les caractéristiques principales de votre avis : date limite de paiement, montant de l'avis, cumul des versements déjà effectués et montant restant à payer. Un lien vous permet de modifier ce montant ([cas n° 1, § 3.1.2.1](#)) ;
- ➔ **un bloc « Coordonnées bancaires »** vous permet de choisir ou confirmer vos coordonnées bancaires et de valider votre mandat ;
- ➔ **un bloc « Adresse électronique »** qu'il convient de saisir, avant de continuer la procédure.

⚠ En l'absence de coordonnées bancaires connues du service de paiement en ligne, la facture à régler n'est pas affichée. La procédure est interrompue avec un message d'erreur.

Vous devez vous rendre à la rubrique « Gérer les comptes bancaires » figurant sur la page d'accueil de votre espace professionnel (après authentification) pour déclarer le compte à utiliser. Cette mise à jour nécessite que vous soyez titulaire d'une adhésion validée à un service « Payer ». Si ce n'est pas le cas, vous devez adhérer au service « Payer autres impôts et taxes » en suivant la procédure décrite dans la fiche [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#).

3.1.1.1. Cas n° 1 : Vous souhaitez régler l'intégralité du montant de votre impôt

Important : vous ne pouvez choisir qu'un seul compte bancaire pour payer une facture.

Les références du (ou des) compte(s) bancaire(s) déclarés dans votre espace professionnel seront directement affichées. Par mesure de sécurité, les caractères en position 16 à 23 de l'IBAN sont anonymisés par des croix.

Si vous désirez payer avec un compte qui ne vous est pas proposé, vous devez au préalable le déclarer dans la rubrique « Gérer les comptes bancaires » de la page d'accueil de votre espace professionnel.

Vous devez disposer d'un compte bancaire ouvert et domicilié en France ou dans l'un des 39 pays qui composent la zone SEPA (les 27 pays membres de l'Union européenne ainsi que le Royaume-Uni (y compris Gibraltar), l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco, la République de Saint-Marin, la Principauté d'Andorre, l'État du Vatican, l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie et le Monténégro).

Le prélèvement n'est pas autorisé sur tout autre compte bancaire, sauf le Livret A s'il est prévu par votre organisme bancaire.

Une fois le compte sélectionné, vous devez valider le mandat autorisant le prélèvement sur votre compte **en cochant** la case prévue à cet effet.

En cochant cette case, je valide le mandat autorisant l'administration fiscale à présenter des ordres de prélèvement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'entreprise. *

Rappel : La procédure en ligne est réservée à toute personne habilitée à signer un mandat de prélèvement sur ce compte.

En cas d'oubli, un message d'erreur apparaît au moment de cliquer sur « Continuer ».

En cochant cette case, je valide le mandat autorisant l'administration fiscale à présenter des ordres de prélèvement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'entreprise. *

(Vous devez cocher la case autorisant l'administration fiscale à présenter des ordres de prélèvement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'entreprise.

Rappel : La procédure en ligne est réservée à toute personne habilitée à signer un mandat de prélèvement sur ce compte.

Le paiement en ligne de vos impôts suit les règles du prélèvement européen SEPA.

La validation du **mandat de prélèvement** est obligatoire à chaque paiement. Ce document dématérialisé est archivé par l'administration fiscale ; vous n'avez pas à l'envoyer à votre banque.

La procédure de paiement en ligne n'est accessible qu'aux entreprises qui effectuent le paiement de leur impôt **sur un compte bancaire ouvert à leur nom**. Elle est totalement dématérialisée et vous permet de valider et signer votre mandat à chaque opération.

Vous n'avez aucun document à renvoyer à l'administration fiscale.

Vous devez ensuite saisir votre adresse électronique dans le bloc suivant afin de recevoir l'accusé de réception.



Assurez-vous de l'exactitude de l'adresse mail saisie. En cas d'erreur, vous ne recevrez pas votre accusé de réception par courriel

Vous pouvez ensuite valider le choix du compte bancaire, votre adresse et poursuivre la procédure en cliquant sur le bouton « Continuer ».

Vous pouvez également abandonner la procédure en cliquant sur le bouton « Retour ».

3.1.2. Cas n° 2 : Vous souhaitez modifier le montant à payer de votre impôt

En haut de l'écran, à la ligne « Montant de votre règlement », cliquez sur « Modifier le montant ».

The screenshot shows a step-by-step process for payment. The current step is 'Données paiement'. The 'Votre avis d'imposition' section displays the following information:

Référence de l'avis	25 [REDACTED]
Type d'impôt	Cotisation foncière des entreprises
Date limite de paiement	16/06/2025
Montant de l'avis	10 000,00 €
Montant déjà versé	0,00 €
Montant restant à payer	10 000,00 €

Below this, the 'Montant de votre règlement' field contains '10 000,00 €' and the 'Modifier le montant' button is highlighted with a red box.

Une fenêtre pop-up s'ouvre vous permettant de modifier le montant. Vous devez saisir le montant que vous souhaitez payer, puis cliquer sur « Valider » pour confirmer votre paiement ou « Retour » pour retourner sur l'écran de présentation de l'avis d'imposition.

Modification du montant du règlement

Veuillez saisir le montant que vous souhaitez payer.

Montant à payer

€

[Retour](#) [Valider](#)

⇒ Si le montant saisi est **inférieur de 10 %** au montant restant à payer, un message s'affiche :

Modification du montant du règlement

Veuillez saisir le montant que vous souhaitez payer.

i Le montant saisi est nettement inférieur au montant restant dû.
Souhaitez-vous continuer ?

Montant à payer

€

[Retour](#) [Valider](#)

Ce message n'est pas bloquant.
Vous pouvez continuer en cliquant sur « Valider ».

⇒ Si le montant saisi est **supérieur de 10 %** au montant restant à payer, deux messages peuvent s'afficher en fonction du type d'avis de CFE et/ou d'IFER à régler :

➤ pour l'acompte de CFE et/ou d'IFER

Modification du montant du règlement

Veuillez saisir le montant que vous souhaitez payer.

i Le montant saisi est nettement supérieur au montant restant dû.
Souhaitez-vous continuer ?

Montant à payer

€

[Retour](#) [Valider](#)

Ce message n'est pas bloquant.
Vous pouvez continuer en cliquant sur « Valider ».

➤ pour le solde de CFE et/ou d'IFER, les rôles supplémentaires et les documents de relance

Modification du montant du règlement

Veuillez saisir le montant que vous souhaitez payer.

Montant à payer

€

☒ Le montant réglé ne doit pas dépasser de 10% le montant restant dû.

[Retour](#) [Valider](#)

Ce message est bloquant. Vous devez retourner à l'écran de saisie et modifier le montant sans dépasser une augmentation de 10 %.

Une fois le montant validé, reportez-vous au § 3.1.1 pour confirmer le montant à payer et le compte bancaire à utiliser.

3.1.3. Validation

Après avoir choisi vos coordonnées bancaires et saisi votre adresse mail, vous avez cliqué sur « Continuer ». Un nouvel écran s'affiche alors :

The screenshot shows the 'Validation du paiement' (Payment validation) screen. At the top, there's a header with the French flag, 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE', and 'impots.gouv.fr'. Below the header, there are navigation links: Accueil, Payer un avis, Gérer un prélèvement automatique, and Adhérer à un prélèvement automatique. A 'Quitter' (Logout) button is in the top right corner. The main content area has a title 'Paiement en ligne - Cotisation Foncière des Entreprises' with a progress bar showing 'Référence avis', 'Données paiement', 'Validation' (which is highlighted in blue), and 'Récapitulatif'. A message box says: 'Vous êtes sur le point de finaliser votre paiement. Après validation, aucune modification ne sera possible. Veuillez vérifier et valider les informations suivantes :'. Below this, there are fields for 'IBAN' (IBAN: FR76301000000000000000000000), 'BIC' (BIC: YYYYYGGG), and 'Adresse électronique' (Email: bureau.cfeifer@cfeifer.fr). At the bottom, there are two buttons: 'Retour' (Return) and 'Valider le paiement' (Validate payment). The footer contains a copyright notice: '© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme'.

Vous avez encore la possibilité de revenir en arrière et d'annuler votre démarche de paiement en cliquant sur « Retour ».

Si les informations indiquées sont correctes, vous pouvez alors « Valider le paiement ».

La validation est confirmée par la délivrance d'un numéro d'enregistrement que vous devez conserver. Ce numéro vous est également transmis par courriel. Vous trouverez par ailleurs, sur cet écran, la **Référence Unique de Mandat** (RUM) au moyen de laquelle vous autorisez l'administration fiscale à effectuer le prélèvement du montant indiqué sur votre compte bancaire.

En validant, l'écran de confirmation suivant s'affiche :

The screenshot shows the 'Récapitulatif du paiement' (Payment summary) screen. At the top, there's a header with the French flag, 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE', and 'impots.gouv.fr'. Below the header, there are navigation links: Accueil, Payer un avis, Gérer un prélèvement automatique, and Adhérer à un prélèvement automatique. A 'Quitter' (Logout) button is in the top right corner. The main content area has a title 'Paiement en ligne - Cotisation Foncière des Entreprises' with a progress bar showing 'Référence avis', 'Données paiement', 'Validation', and 'Récapitulatif' (which is highlighted in blue). A message box says: 'Votre paiement a été bien enregistré le 27/05/2025 à 11:29 sous le numéro 600150826269. Une confirmation de paiement vous est adressée par courriel à l'adresse : bureau.cfeifer@cfeifer.fr'. Below this, there are fields for 'IBAN' (IBAN: FR76301000000000000000000000), 'BIC' (BIC: YYYYYGGG), and 'Adresse électronique' (Email: bureau.cfeifer@cfeifer.fr). To the right, there's a box titled 'À savoir' (To know) with the text: 'Pour le paiement de votre prochaine imposition, vous pouvez adhérer dès maintenant au prélèvement à l'échéance.' and a button 'Adhérer au prélèvement à l'échéance'. At the bottom, there are three numbered buttons: 'Télécharger la confirmation de paiement' (Download payment confirmation), 'Retour au menu' (Return to menu), and 'Retour' (Return).

À partir de cet écran, vous pouvez :

- ➔ (1) Visualiser puis enregistrer ou imprimer votre mandat de prélèvement ponctuel en cliquant sur le lien « **Voir mandat** » situé dans le cadre récapitulatif de votre paiement ;
- ➔ (2) Télécharger puis enregistrer ou imprimer, si vous le souhaitez, la preuve de votre paiement au format PDF, en cliquant sur le lien « **Télécharger la confirmation de paiement** » ;
- ➔ (3) Cliquer sur « **Retour au menu** » pour retourner sur la page d'accueil du site de paiement en ligne ;
- ➔ (4) Cliquer sur « **Adhérer au prélèvement à l'échéance** » pour acquitter vos prochaines cotisations de CFE et/ou d'IFER directement par prélèvement automatique, sans nécessité de recourir à la procédure de paiement en ligne. Cet encart apparaît uniquement si aucune adhésion est en cours. Vous arrivez alors sur l'écran suivant :

The screenshot shows a step in the process of joining automatic deduction for enterprise land tax. It asks the user to validate a bank account. A red arrow points to the checkbox "Je sélectionne ce compte bancaire ouvert au nom de l'entreprise et valide le mandat autorisant l'administration fiscale à y présenter des ordres de prélèvement". Below it, a red box highlights the "Voir mandat" button. The page also includes a note about declaring another bank account if needed, terms and conditions for SEPA payments, and a reminder that the procedure is for users with a bank account in their name.

Si vous souhaitez utiliser le même compte bancaire que celui utilisé pour le paiement en ligne, vous devez cocher le premier bouton radio qui vous permet de sélectionner le compte et valider le mandat autorisant le prélèvement. Vous pouvez visualiser puis enregistrer ou imprimer votre mandat de prélèvement récurrent en cliquant sur le lien « **Voir mandat** ».

Puis, cliquez sur « **Valider** » pour confirmer la demande d'adhésion.

Comme pour le paiement en ligne, vous avez la possibilité d'utiliser un autre compte bancaire. Si vous avez déclaré préalablement plusieurs comptes bancaires dans votre espace professionnel, ils seront automatiquement proposés à la sélection. Sinon vous devez vous rendre à la rubrique « gérer mes comptes bancaires » dans votre espace professionnel. Si vous cliquez sur « **Valider** », une page de confirmation de la prise en compte de la demande d'adhésion au prélèvement à l'échéance pour vos cotisations à venir s'affiche :

Vous pouvez alors cliquer sur :

- ➔ « Télécharger la confirmation de paiement » pour éditer immédiatement ou enregistrer le justificatif de votre demande d'adhésion ;
- ➔ « Retour au Menu » pour retourner au menu du site de paiement de l'impôt.

3.1.2 ACCÈS DEPUIS LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AVIS DE CFE ET/OU D'IFER DANS LE COMPTE FISCAL (AVEC AUTHENTIFICATION)

Cet accès est valable pour les avis d'acompte, les avis d'impôt issus du rôle général et les avis issus des rôles supplémentaires.

Après avoir préalablement consulté votre avis de CFE et/ou d'IFER, cliquez sur le bouton « PAYER » depuis le tableau récapitulatif des avis de CFE et/ou d'IFER.

- Concernant l'avis d'acompte de CFE et/ou d'IFER

SARL [REDACTED]
SIREN ou IDSP : [REDACTED]
Service gestionnaire : EQUIPE IFU 1

Accès au compte fiscal > Avis d'imposition CFE
Avis d'imposition : Cotisation foncière des entreprises

ACCÈS PAR IMPÔT		SYNTHÈSES		ATTESTATION FISCALE		DOCUMENTS											
Année de mise en recouvrement	Toutes	Année d'imposition	Toutes	Département	Tous	Lieu d'imposition	Commune	NIC	Tous	Type	Tous	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2597406[REDACTED]	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	10 000,00	PAYER						
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406[REDACTED]	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00							
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222[REDACTED]	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00							

- Concernant l'avis d'impôt issu du rôle général de CFE et/ou d'IFER

SARL [REDACTED]
SIREN ou IDSP : [REDACTED]
Service gestionnaire : EQUIPE IFU 1

Accès au compte fiscal > Avis d'imposition CFE
Avis d'imposition : Cotisation foncière des entreprises

ACCÈS PAR IMPÔT		SYNTHÈSES		ATTESTATION FISCALE		DOCUMENTS											
Année de mise en recouvrement	Toutes	Année d'imposition	Toutes	Département	Tous	Lieu d'imposition	Commune	NIC	Tous	Type	Tous	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406[REDACTED]	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	PAYER						
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222[REDACTED]	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00							

- Concernant l'avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire de CFE et/ou d'IFER

SARL [REDACTED]
SIREN ou IDSP : [REDACTED]
Service gestionnaire : EQUIPE IFU 1

Accès au compte fiscal > Avis d'imposition CFE
Avis d'imposition : Cotisation foncière des entreprises

ACCÈS PAR IMPÔT		SYNTHÈSES		ATTESTATION FISCALE		DOCUMENTS											
Année de mise en recouvrement	Toutes	Année d'imposition	Toutes	Département	Tous	Lieu d'imposition	Commune	NIC	Tous	Type	Tous	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2025	2023	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2522222[REDACTED]	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2025	16/06/2025	4 222,00	PAYER						
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2597406[REDACTED]	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	10 000,00	PAYER						
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406[REDACTED]	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00							
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222[REDACTED]	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00							

Vous arrivez alors directement sur le site de paiement en ligne et sur la présentation de la facture associée à votre avis d'acompte ou d'impôt.

Sur un même écran vous sont proposés trois blocs :

- **un bloc « Avis d'imposition »** présente les caractéristiques principales de votre avis : date limite de paiement, montant de l'avis, cumul des versements déjà effectués et montant restant à payer. Un lien vous permet de modifier ce montant (cas n° 1, § 3.1.2.1) ;
- **un bloc « Coordonnées bancaires »** vous permet de choisir ou confirmer vos coordonnées bancaires et de valider votre mandat ;
- **un bloc « Adresse électronique »** qu'il convient de saisir, avant de continuer la procédure.

Paiement en ligne - Cotisation foncière des entreprises

Saisie Validation Récapitulatif

Avis d'imposition

Type impôt : Cotisation foncière des entreprises
Référence : 167065/2025
Date limite de paiement : 16/06/2025
Montant de l'avis : 10 000,00 €
Montant déjà versé : 0,00 €
Montant du paiement : 10 000,00 €

Coordonnées bancaires

Selection du compte bancaire

FR76 [REDACTED]
 FR76 [REDACTED]

(*) Pour déclarer un nouveau compte bancaire, vous devez vous rendre à la rubrique "Gérer mes comptes bancaires" de votre espace professionnel.

Rappel : la procédure en ligne est réservée au titulaire du compte bancaire désigné ci-dessus ou à toute personne délivrant mandat pour signer un mandat de prélèvement sur ce compte.

Je valide le mandat autorisant l'administration fiscale à présenter des ordres de prélèvement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'entreprise.

Adresse électronique

Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être renseignés.
(*) Attention à la bonne orthographe de votre adresse. Une erreur de saisie entraînerait l'envoi, à tort, de documents sur l'adresse d'un tiers.

Adresse électronique * Confirmation de l'adresse électronique *

3.1.2.1. Cas n° 1 : Vous souhaitez régler l'intégralité du montant de votre impôt

Si plusieurs comptes bancaires vous sont proposés, vous devez alors sélectionner celui que vous souhaitez utiliser en cliquant sur le bouton radio prévu à cet effet. Le (ou les) compte(s) bancaire(s) proposé(s) est celui (sont ceux) déclaré(s) dans votre espace professionnel.

Important : vous ne pouvez choisir qu'un seul compte bancaire pour payer une facture.

Si vous désirez payer avec un compte qui ne vous est pas proposé, vous devez au préalable le déclarer dans la rubrique « Gérer les comptes bancaires » de la page d'accueil de votre espace professionnel.

Vous devez disposer d'un compte bancaire ouvert et domicilié en France ou dans un des 39 pays qui composent la zone SEPA (les 27 pays-membres de l'Union européenne ainsi que le Royaume-Uni (y compris Gibraltar), l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco, la République de Saint-Marin, la Principauté d'Andorre, l'Etat du Vatican, l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie et le Monténégro).

Le prélèvement n'est pas autorisé sur tout autre compte bancaire, sauf le Livret A s'il est prévu par votre organisme bancaire.

Une fois le compte sélectionné, vous devez valider le mandat autorisant le prélèvement sur votre compte en cochant la case prévue à cet effet.

Je valide le mandat autorisant l'administration fiscale à présenter des ordres de prélèvement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'entreprise.

En savoir plus sur le [mandat SEPA](#)

Vous devez ensuite saisir votre adresse électronique dans le bloc suivant afin de recevoir l'accusé de réception.



Assurez-vous de l'exactitude de l'adresse saisie. En cas d'erreur, vous ne recevrez pas votre accusé de réception.

Vous pouvez ensuite valider le choix du compte bancaire, votre adresse mail et poursuivre la

procédure en cliquant sur le bouton « Continuer ».

Vous pouvez également abandonner la procédure en cliquant sur le bouton « Quitter ».

3.1.2.2. Cas n° 2 : Vous souhaitez modifier le montant à payer de votre impôt

Dans le bloc présentant les principales caractéristiques de votre impôt, cliquez sur le lien « Modifier le montant du paiement ».

La page suivante s'affiche alors :

Vous devez alors saisir le montant que vous souhaitez payer dans le cadre « **Montant à prélever** » et cliquer sur « **Valider** ». Selon le montant que vous avez saisi, différents messages peuvent apparaître vous demandant de confirmer ou modifier votre montant. Ainsi :

⇒ Si le montant saisi est inférieur de 10 % au montant restant à payer, le message suivant s'affiche :

Ce message n'est pas bloquant.

Vous pouvez continuer en cliquant sur « **Valider** » ou modifier directement le montant dans la case « **Montant à prélever** ». En cliquant sur « **Retour** », vous retournez à l'écran de présentation de la facture.

⇒ Si le montant saisi est supérieur de 10 % au montant restant à payer, le message suivant s'affiche :

- pour le solde de CFE et/ou d'IFER, les rôles supplémentaires et les documents de relance :

Modification du montant

 Le montant réglé ne doit pas dépasser de 10% le montant restant dû.

Montant à prélever : €

[Retour](#) [Valider](#)

* Le montant n'est pas significatif

Ce message est bloquant.

Vous devez modifier le montant sans dépasser une augmentation de 10 %.

- pour l'acompte de CFE et/ou d'IFER :

Modification du montant

(i) Le montant saisi est nettement supérieur au montant restant dû.
Souhaitez vous continuer ?

Montant à prélever : €

Retour | Valider

*Le montant n'est pas significatif

Ce message n'est pas bloquant et vous êtes simplement invité à confirmer le montant saisi. Vous pouvez également modifier le montant ou retourner à l'écran précédent.

Une fois le montant validé, vous continuez la procédure comme décrite au § 3.1.21.

3.1.2.3. Validation

Après avoir choisi vos coordonnées bancaires, saisi votre adresse mail et cliqué sur « Continuer », un nouvel écran s'affiche :

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

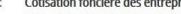
impots.gouv.fr

N° fiscal : **XXXXXXXXXXXXXX** 

Paiement en ligne - Cotisation foncière des entreprises

Saisie  Validation  Récapitulatif

 Vous êtes sur le point de finaliser votre paiement. Après validation, aucune modification ne sera possible.
Veuillez vérifier et valider les informations suivantes :

Imposition : **Cotisation foncière des entreprises n°201700111004**

 Montant payé : 10 000,00 €

IBAN : **FR76 1234 5678 9012 3456 7890**
 BIC : **ACCBFRPP**

Titulaire du compte : **XXXX XXXX XXXX XXXX**

Adresse électronique : **XXXX@XXXX.XXXX**

Cet écran vous invite à vérifier et confirmer les données de l'écran précédent. Vous pouvez alors cliquer sur :

- ➔ « Retour » pour retourner sur l'écran précédent et modifier le montant à prélever, le compte bancaire choisi et/ou l'adresse électronique ;
 - ➔ « Valider » pour confirmer définitivement l'opération de paiement.

La validation est confirmée par la délivrance d'un numéro d'enregistrement que vous devez conserver. Ce numéro vous est également transmis par courriel avec un récapitulatif de l'opération de paiement. Vous trouverez par ailleurs la **Référence Unique de Mandat (RUM)** selon laquelle vous autorisez l'administration fiscale à effectuer le prélèvement du montant indiqué sur votre compte bancaire.

En validant, l'écran de confirmation suivant s'affiche :

À partir de cet écran, vous pouvez :

- ➔ (1) Visualiser, puis enregistrer et imprimer si vous le souhaitez, la preuve de votre paiement au format PDF, en cliquant sur l'icône prévue à cet effet ;
 - ➔ (2) Visualiser, puis enregistrer et imprimer votre mandat de prélèvement en cliquant sur le lien « **Voir mandat** » situé dans le cadre récapitulatif de votre paiement ;
 - ➔ (3) Cliquer sur « **Quitter** » pour sortir du site de paiement en ligne ;
 - ➔ (4) **Cliquer sur « Adhérer au prélèvement à l'échéance »** pour acquitter vos prochaines cotisations de CFE et/ou d'IFER (pour l'avis d'acompte et l'avis d'impôt issu du rôle général uniquement) directement par prélèvement, sans nécessité de recourir à la procédure de paiement en ligne. Vous arrivez alors sur l'écran suivant :

Prélèvement à l'échéance - Adhérer

Sélection ➤ Validation ➤ Récapitulatif

 Vous êtes sur le point d'adhérer au prélèvement à l'échéance pour le paiement de votre **prochaine cotisation foncière des entreprises** (avis n° [REDACTED]).
Après votre validation, une confirmation d'adhésion sera envoyée par courriel à : [REDACTED]

Validation du compte bancaire

Je sélectionne ce compte bancaire ouvert au nom de l'entreprise et valide le mandat autorisant l'administration fiscale à y présenter des ordres de prélèvement :

Compte bancaire
IBAN : [REDACTED] BIC : [REDACTED] Etablissement : [REDACTED] Titulaire du compte : [REDACTED]

 [visualiser le mandat](#)

Je souhaite utiliser d'autres coordonnées bancaires.

RAPPEL : la procédure en ligne est réservée aux entreprises qui effectuent une adhésion pour le paiement de leur impôt, sur un compte bancaire ouvert à leur nom. Vous devez être le représentant légal de l'entreprise, ou délivrer mandaté, pour valider le mandat autorisant les prélèvements. Si vous ne remplissez pas ces conditions, contactez le 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel). 

Quitter

Valider

Si vous souhaitez utiliser le même compte bancaire que celui utilisé pour le paiement en ligne, vous devez cocher le premier bouton radio qui vous permet de sélectionner le compte et valider le mandat autorisant le prélèvement. Vous pouvez visualiser puis enregistrer ou imprimer votre mandat de prélèvement récurrent en cliquant sur le lien « Visualiser le mandat ».

Comme pour le paiement en ligne, vous avez la possibilité d'utiliser un autre compte bancaire. Si vous avez déclaré préalablement plusieurs comptes bancaires dans votre espace professionnel, ils seront automatiquement proposés à la sélection.

Puis, cliquez sur « Valider » pour confirmer la demande d'adhésion.

Si vous désirez payer avec un compte qui ne vous est pas proposé, vous devez au préalable le déclarer dans la rubrique « Gérer les comptes bancaires » de la page d'accueil de votre espace professionnel.

Vous devez disposer d'un compte bancaire ouvert et domicilié en France ou dans un des 39 pays qui composent la zone SEPA (les 27 pays-membres de l'Union européenne ainsi que le Royaume-Uni (y compris Gibraltar), l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco, la République de Saint-Marin, la Principauté d'Andorre, l'Etat du Vatican, l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie et le Monténégro).

Le prélèvement n'est pas autorisé sur tout autre compte bancaire, sauf le Livret A s'il est prévu par votre organisme bancaire.

Une page de confirmation de la prise en compte de la demande d'adhésion au prélèvement à l'échéance pour vos cotisations à venir s'affiche :

Votre demande a été enregistrée le 29/08/2025 à 11:29 sous le numéro 100126025610.
Un accusé de réception vous est adressé par courriel à l'adresse : bureau.cfeifer@cfeifer.fr

L'adhésion dont le détail figure ci-dessous prendra effet pour votre prochaine échéance d'impôt.
Votre avis d'imposition comportera alors la référence unique de mandat, la date du prélèvement et son montant.

Contrat souscrit	Prélèvement à l'échéance
Numéro fiscal	[redacted]
Type d'impôt	Cotisation foncière des entreprises
Référence de l'avis	[redacted]
Coordonnées bancaires (IBAN)	FR76 [redacted]
Code d'identification de la banque (BIC)	[redacted]

[Télécharger la confirmation de paiement](#)

[Retour au menu](#)

Vous pouvez alors consulter puis enregistrer et imprimer votre justificatif de demande d'adhésion en cliquant sur l'icône PDF prévue à cet effet.

Vous pouvez ensuite cliquer sur « Quitter » pour sortir du site de paiement en ligne.

3.2 VOUS SOUHAITEZ OPTER POUR LE PRÉLÈVEMENT MENSUEL

La procédure en ligne est accessible aux entreprises qui effectuent une adhésion pour le paiement de leur impôt **sur un compte bancaire ouvert à leur nom**.

Dans le cas contraire, veuillez contacter le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (horaires de la Métropole).

Pour adhérer et bénéficier de l'étalement du règlement de votre impôt à venir, vous devez déjà disposer des références d'une précédente imposition (figurant sur un avis d'acompte ou d'impôt issu du rôle général). **Il n'est pas possible d'adhérer avec les références d'un rôle supplémentaire ou d'un document de relance** (lettre de relance ou mise en demeure de payer).

3.2.1 PÉRIODE D'ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT MENSUEL

Pour étaler le règlement de votre avis d'acompte et votre avis d'impôt issu du rôle général (prélèvement de janvier à octobre avec une régularisation en décembre, le cas échéant), vous pouvez adhérer au prélèvement mensuel. Attention toutefois au calendrier d'adhésion pour la bonne prise en compte de votre demande.

Adhésion pour l'année en cours

Elle est possible jusqu'au **30 juin** ; le 1^{er} prélèvement interviendra le 15 du mois suivant l'adhésion. Un rattrapage des premières mensualités sera effectué.

Au-delà, vous devez payer l'échéance de l'année par un autre moyen.

Adhésion pour l'année suivante

Elle peut être effectuée toute l'année. Seule la date d'effet de l'adhésion varie :

- si l'adhésion est demandée entre le 1^{er} janvier N et le 15 décembre N, elle prend effet au 15 janvier N+1 ;
- si l'adhésion est souscrite entre le 16 décembre N et le 31 décembre N, elle prend effet au 15 février N+1 (avec une double mensualité, janvier + février).

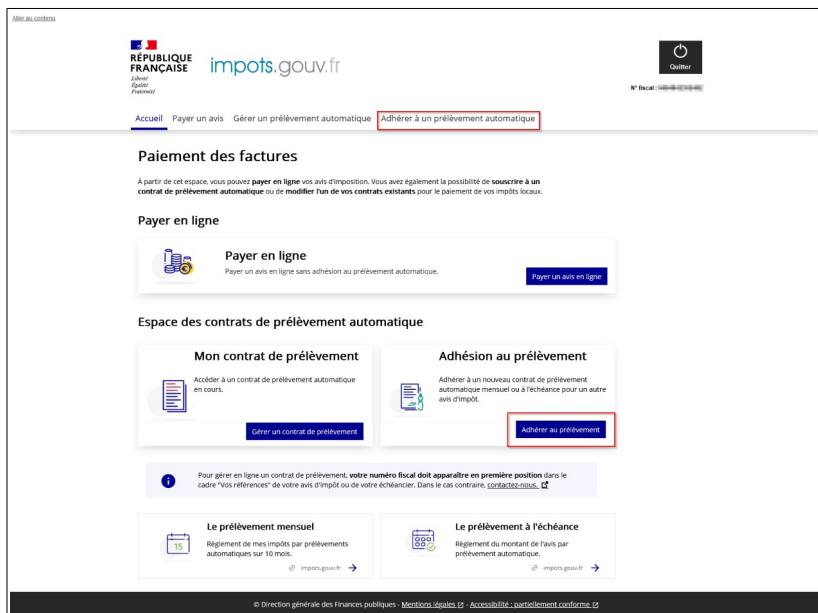
3.2.2 FOCUS SUR LES DATES D'EFFET DES PRÉLÈVEMENTS MENSUELS SELON LA PÉRIODE D'ADHÉSION

La date d'effet des prélèvements mensuels diffère selon la période d'adhésion :

- du 01/01/N au 30/06/N pour une adhésion sur l'année en cours : vous adhérez au prélèvement mensuel pour le paiement de votre cotisation foncière des entreprises de l'année N.
- du 01/01/N au 30/06/N pour une adhésion sur l'année prochaine : vous adhérez au prélèvement mensuel pour le paiement de votre cotisation foncière des entreprises de l'année N+1. Les prélèvements débuteront en janvier N+1.
- du 01/07/N au 15/12/N pour une adhésion sur l'année prochaine : vous adhérez au prélèvement mensuel pour le paiement de votre cotisation foncière des entreprises de l'année N+1. Les prélèvements débuteront en janvier N+1. Attention, ce contrat de mensualisation ne concerne pas l'échéance de cette année. Votre impôt N devra donc être acquitté par un autre moyen de paiement.
- du 16/12/N au 31/12/N pour une adhésion sur l'année prochaine : vous adhérez au prélèvement mensuel pour le paiement de votre cotisation foncière des entreprises de l'année N+1. Les prélèvements débuteront en février N+1. Attention, ce contrat de mensualisation ne concerne pas l'échéance de cette année. Votre impôt N devra donc être acquitté par un autre moyen de paiement.

3.2.3 PROCÉDURE D'ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT MENSUEL EN LIGNE

Pour adhérer en ligne, accédez au service de paiement depuis l'espace professionnel/Grand Public (avec ou sans authentification, cf. § 2.2) puis cliquez sur l'onglet « Adhérer à un prélèvement automatique » ou sur le bouton « Adhérer au prélèvement ».



La page suivante s'affiche : vous devez saisir la référence de l'avis d'impôt à 13 chiffres sur lequel vous souhaitez souscrire un contrat de mensualisation. Puis cliquez sur « Continuer ».

Adhérer à un prélèvement automatique

À la réception de votre avis d'impôt, vous avez la possibilité d'adhérer au prélèvement mensuel (prélèvements sur 10 mois) ou à l'échéance (prélèvement en une fois).

→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#).

Rappel

Pour souscrire un contrat de prélèvement, votre numéro fiscal doit apparaître en première position dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt. Dans le cas contraire, [contactez-nous](#).

J'identifie l'avis d'impôt pour lequel je souhaite adhérer

La référence de l'avis, composée de 13 chiffres, est située dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt.

La saisie de la référence de l'avis est obligatoire.

Référence de l'avis d'impôt

13 chiffres

Retour à la page d'accueil Continuer

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité : entièrement conforme](#)

Sur la page suivante vous sont proposés deux blocs :

- **un bloc « J'adhère pour mon avis d'impôt XX XX XXXXXX XX »** présente les caractéristiques principales de votre avis d'impôt de l'année précédente, support de votre contrat : le numéro d'avis de l'impôt précédent, le type d'impôt, le montant de l'avis de l'année précédente qui sert de base du calcul des prélèvements, le département du local ;
- **un bloc « Je définis les modalités de mon prélèvement automatique »** sur le prélèvement mensuel et le prélèvement à l'échéance.

J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère pour mon avis d'impôt n° 2511 00 | Cotisation foncière des entreprises | Avis d'impôt 2015 : 3 000,00 € | 11 - Aude

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitatif 5. Confirmation

Je définis les modalités de mon prélèvement automatique

Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.

→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#).

Tous les champs sont obligatoires.

je sélectionne le type de prélèvement :

Prélèvement mensuel Prélèvement à l'échéance

Annuler Continuer

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité : entièrement conforme](#)

Pour adhérer au prélèvement mensuel, vous devez sélectionner la case correspondant au type de prélèvement souhaité.

Je définis les modalités de mon prélèvement automatique

Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.

→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#).

Tous les champs sont obligatoires.

Je sélectionne le type de prélèvement :

Prélèvement mensuel

Prélèvement à l'échéance

Dès lors, les éléments d'information suivants seront obligatoirement affichés :

- **l'année de prise d'effet des prélèvements mensuels** : en fonction de la période au cours de laquelle vous effectuez cette démarche, deux années peuvent vous être proposées. Vous devez alors sélectionner celle que vous souhaitez utiliser en cliquant sur le bouton radio prévu à cet effet;
 - **la possibilité d'estimer le montant annuel de votre imposition future** : pour cela il convient de faire glisser le bouton radio puis de saisir le montant annuel estimé qui servira de base de calcul de vos prélèvements. Ce montant ne peut être inférieur à 12 euros.

- Exemple pour une adhésion sur l'année en cours possible du 01/01 au 30/06/2025 :

- Exemple pour une demande d'adhésion du 01/07 au 15/12/2025 :

REpublique
FRANçaise
Liberté
Egalité
Fraternité

Accueil Gérer mes prélevements automatiques Adhérer au prélèvement automatique

Accueil > Adhérer au prélèvement automatique > J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère pour mon avis d'impôt n° 24 [redacted]
 Cotisation foncière des entreprises
 Avis d'impôt 2024 : 3503,00€ 02 - Aisne

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitulatif 5. Confirmation

Je définis les modalités de mon prélèvement automatique
Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.
→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#).

Tous les champs sont obligatoires.

Je sélectionne le type de prélèvement :

Prélèvement mensuel Prélèvement à l'échéance

Je souhaite adhérer pour l'année :

2026

Du 1er juillet au 15 décembre, vous pouvez uniquement adhérer au prélèvement mensuel pour le paiement de l'impôt de l'année prochaine. Votre demande prendra effet en janvier prochain..

3.2.3.1. Cas n° 1 : Vous souhaitez être prélevé(e) sur la base de l'imposition de l'année précédente

Si vous souhaitez conserver le montant de votre impôt de l'année précédente comme base de calcul des prélèvements mensuels, cliquez sur « Continuer ». Un échéancier **prévisionnel** vous sera alors proposé tenant compte de l'année de prise d'effet, d'un paiement ou non d'un acompte provisionnel (uniquement si le montant de votre impôt est supérieur au seuil de 3 000 euros) et de la date à laquelle vous souscrivez le contrat.

L'échéancier **définitif** vous sera transmis par courrier postal à la suite de votre démarche d'adhésion validée.

Si la base de l'imposition de l'année précédente est strictement inférieure à 3 000 euros ou si l'année d'effet choisie est l'année suivante, l'échéancier prévisionnel est affiché directement.

1-Échéancier pour l'année en cours

Mon échéancier prévisionnel 2025	
L'échéancier ci-dessous est présenté à titre indicatif.	
Il a été calculé sur la base du montant de votre cotisation foncière des entreprises 2024 soit 1 864 €.	
L'échéancier définitif vous sera transmis à la suite de votre démarche d'adhésion.	
Détails de mon échéancier prévisionnel :	
Échéances	Montant
15 Janvier 2025	0 €
15 Février 2025	0 €
15 Mars 2025	0 €
15 Avril 2025	372 €
15 Mai 2025	372 €
15 Juin 2025	372 €
15 Juillet 2025	186 €
15 Août 2025	186 €
15 Septembre 2025	186 €
15 Octobre 2025	186 €
15 Novembre 2025	0 €
15 Décembre 2025	0 €
Total des versements	1 860 €

Annuler **Continuer**

2-Échéancier à compter de l'année suivante

Mon échéancier prévisionnel 2026	
L'échéancier ci-dessous est présenté à titre indicatif.	
Il a été calculé sur la base du montant de votre cotisation foncière des entreprises 2024 soit 1 864 €.	
L'échéancier définitif vous sera transmis à la suite de votre démarche d'adhésion.	
Votre demande prendra effet en janvier prochain.	
Détails de mon échéancier prévisionnel :	
Échéances	Montant
15 Janvier 2026	186 €
15 Février 2026	186 €
15 Mars 2026	186 €
15 Avril 2026	186 €
15 Mai 2026	186 €
15 Juin 2026	186 €
15 Juillet 2026	186 €
15 Août 2026	186 €
15 Septembre 2026	186 €
15 Octobre 2026	186 €
15 Novembre 2026	0 €
15 Décembre 2026	0 €
Total des versements	1 860 €

Annuler **Continuer**

Si la base d'imposition de l'année précédente est supérieure à 3 000 euros, il est proposé pour une adhésion pour l'année en cours, de préciser les informations concernant le paiement de l'acompte provisionnel. Vous avez le choix entre :

- déclarer le paiement de votre acompte provisionnel ou l'intention de payer un montant d'acompte provisionnel ;
- adhérer au prélèvement mensuel sans payer d'acompte.

Après avoir exercé l'option pour le calcul de l'échéancier et après avoir cliqué sur « Continuer » l'échéancier prévisionnel s'affiche.

Échéances	Montant
Acompte prévisionnel	Payé 1 500 €
15 Janvier 2025	0 €
15 Février 2025	0 €
15 Mars 2025	0 €
15 Avril 2025	0 €
15 Mai 2025	0 €
15 juin 2025	300 €
15 juillet 2025	300 €
15 Août 2025	300 €
15 Septembre 2025	300 €
15 Octobre 2025	300 €
15 Novembre 2025	0 €
15 Décembre 2025	0 €
Total des versements	3 000 €

L'échéancier **définitif** vous sera transmis par courrier postal à la suite de votre démarche d'adhésion validée.

3.2.3.2. Cas n° 2 : Vous souhaitez être prélevé(e) sur une base d'imposition supérieure car vous estimatez une imposition future à la hausse

Cas de la base d'imposition de l'année précédente strictement inférieure à 3000 €

Vous devez alors cliquer sur le bouton radio prévu à cet effet. Ensuite vous pouvez saisir le montant que vous estimatez devoir régler. Ce montant doit être supérieur au montant de l'impôt de référence de l'année précédente.

J'estime que le montant de mon impôt va augmenter ou diminuer

Montant de l'impôt estimé pour l'année d'adhésion :
Montant annuel, en euros, sans virgule ni centime, d'au minimum 12 €

3000	€
------	---

Avis d'impôt de l'année précédente : 1864 €
Imposition estimée : 3000 €

Après avoir cliqué sur « Continuer », un échéancier prévisionnel vous sera proposé tenant compte de l'année de prise d'effet et de la nouvelle base estimée.

Mon échéancier prévisionnel 2025

L'échéancier ci-dessous est présenté à titre indicatif.
Il a été calculé sur la base du montant que vous avez estimé pour votre cotisation foncière des entreprises 2025 soit 3 000 €.
L'échéancier définitif vous sera transmis à la suite de votre démarche d'adhésion.

Détails de mon échéancier prévisionnel :

Échéances	Montant
15 Janvier 2025	0 €
15 Février 2025	0 €
15 Mars 2025	0 €
15 Avril 2025	1 200 €
15 Mai 2025	300 €
15 Juin 2025	300 €
15 Juillet 2025	300 €
15 Août 2025	300 €
15 Septembre 2025	300 €
15 Octobre 2025	300 €
15 Novembre 2025	0 €
15 Décembre 2025	0 €
Total des versements	3 000 €

Annuler **Continuer**

L'échéancier **définitif** vous sera transmis par courrier postal à la suite de votre démarche d'adhésion validée.

Cas de la base d'imposition de l'année précédente supérieure à 3000 €

J'estime que le montant de mon impôt va augmenter ou diminuer

Montant de l'impôt estimé pour l'année d'adhésion :
Montant annuel, en euros, sans virgule ni centime, d'au minimum 12 €

6000	€
------	---

Avis d'impôt de l'année précédente : 5000 €
Imposition estimée : 6000 €

Après avoir renseigné le montant estimé, s'affichent les informations relatives au paiement de l'acompte pour le calcul de l'échéancier

Après avoir exercé l'option pour le calcul de l'échéancier et après avoir cliqué sur « Continuer », un échéancier prévisionnel vous sera proposé tenant compte de l'année de prise d'effet, de la déclaration du montant de l'acompte et de la nouvelle base estimée.

Mon échéancier prévisionnel 2025

L'échéancier ci-dessous est présenté à titre indicatif.

Il a été calculé sur la base du montant que vous avez estimé pour votre cotisation foncière des entreprises 2025 soit 6 000 €.

L'échéancier définitif vous sera transmis à la suite de votre démarche d'adhésion.

Détails de mon échéancier prévisionnel :

Échéances	Montant
Acpte prévisionnel	
15 Janvier 2025	Payé 1 500 €
15 Février 2025	0 €
15 Mars 2025	0 €
15 Avril 2025	0 €
15 Mai 2025	1 500 €
15 Juin 2025	600 €
15 Juillet 2025	600 €
15 Août 2025	600 €
15 Septembre 2025	600 €
15 Octobre 2025	600 €
15 Novembre 2025	0 €
15 Décembre 2025	0 €
Total des versements	6 000 €

L'échéancier définitif vous sera transmis par courrier postal à la suite de votre démarche d'adhésion validée.

3.2.3.3. Cas n° 3 : Vous souhaitez être prélevé(e) sur une base d'imposition moindre car vous estimez une imposition future à la baisse

Attention : en cas de diminution injustifiée de l'impôt estimé, vous vous exposez à une majoration de 5%

Cas de la base d'imposition de l'année précédente strictement inférieure à 3000 €

Vous devez alors cliquer sur le bouton radio prévu à cet effet. Ensuite vous pouvez saisir le montant que vous estimez devoir régler. Ce montant doit être inférieur au montant de l'impôt de référence de l'année précédente.

J'estime que le montant de mon impôt va augmenter ou diminuer

Montant de l'impôt estimé pour l'année d'adhésion :

Montant annuel, en euros, sans virgule ni centime, d'au minimum 12 €

400	€
-----	---

Avis d'impôt de l'année précédente : 544 €
Imposition estimée : 400 €

Après avoir cliqué sur « Continuer », un échéancier prévisionnel vous sera proposé tenant compte de l'année de prise d'effet et de la nouvelle base estimée.

Mon échéancier prévisionnel 2025

L'échéancier ci-dessous est présenté à titre indicatif.
Il a été calculé sur la base du montant que vous avez estimé pour votre cotisation foncière des entreprises 2024 soit 400 €.
L'échéancier définitif vous sera transmis à la suite de votre démarche d'adhésion.
Votre demande prendra effet en janvier prochain.

Échéances	Montant
15 Janvier 2025	40 €
15 Février 2025	40 €
15 Mars 2025	40 €
15 Avril 2025	40 €
15 Mai 2025	40 €
15 Juin 2025	40 €
15 Juillet 2025	40 €
15 Août 2025	40 €
15 Septembre 2025	40 €
15 Octobre 2025	40 €
15 Novembre 2025	0 €
15 Décembre 2025	0 €
Total des versements	400 €

Annuler Continuer

L'échéancier définitif vous sera transmis par courrier postal à la suite de votre démarche d'adhésion validée.

Cas de la base d'imposition de l'année précédente supérieure à 3000 €

J'estime que le montant de mon impôt va augmenter ou diminuer

Montant de l'impôt estimé pour l'année d'adhésion :

Montant annuel, en euros, sans virgule ni centime, d'au minimum 12 €

3000	€
------	---

Avis d'impôt de l'année précédente : 5000 €
Imposition estimée : 3000 €

Après avoir renseigné le montant estimé, s'affichent les informations relatives au paiement de l'acompte pour le calcul de l'échéancier.

Après avoir exercé l'option et après avoir cliqué sur « Continuer », un échéancier prévisionnel vous sera proposé tenant compte de l'année de prise d'effet, de la déclaration du montant de l'acompte et de la nouvelle base estimée.

Mon échéancier prévisionnel 2025

L'échéancier ci-dessous est présenté à titre indicatif.

Il a été calculé sur la base du montant que vous avez estimé pour votre cotisation foncière des entreprises 2025 soit 3 000 €.

L'échéancier définitif vous sera transmis à la suite de votre démarche d'adhésion.

Détails de mon échéancier prévisionnel :

Échéances	Montant
Accompte prévisionnel 15 Janvier 2025	Payé 1 500 €
15 Février 2025	0 €
15 Mars 2025	0 €
15 Avril 2025	0 €
15 Mai 2025	0 €
15 Juin 2025	300 €
15 Juillet 2025	300 €
15 Août 2025	300 €
15 Septembre 2025	300 €
15 Octobre 2025	300 €
15 Novembre 2025	0 €
15 Décembre 2025	0 €
Total des versements	3 000 €

Annuler **Continuer**

L'échéancier définitif vous sera transmis par courrier postal à la suite de votre démarche d'adhésion validée.

Dans tous les cas, cliquez sur « Continuer » et la page relative aux coordonnées bancaires s'affiche :

The screenshot shows a step in the 'Adhère au prélèvement automatique' (Registers for automatic deduction) process. The current step is '2. Coordonnées bancaires' (Banking details). The page title is 'Saisie des nouvelles coordonnées bancaires' (Entry of new banking details). It includes a note: 'Cette procédure en ligne est réservée aux usagers qui utilisent un compte bancaire ouvert à leur nom. Si vous n'êtes pas le titulaire du compte bancaire, contactez-nous.' (This online procedure is reserved for users who have an open bank account in their name. If you are not the account holder, contact us.)

Fields required: IBAN (IBAN *), Nom et adresse du titulaire du compte (Titulaire du compte *), Numéro, Indice de répétition, Nom de voie, lieu-dit, Complément d'adresse, L'adresse n'est pas sur le territoire français (checkbox), Code postal *, Commune *, and a checkbox for accepting the mandate: 'Je valide le mandat autorisant l'administration fiscale à présenter des ordres de prélèvement sur le compte bancaire ouvert à mon nom pour le paiement de l'impôt.'

Buttons at the bottom: 'Étape précédente' (Previous step) and 'Continuer' (Continue).

Vous devez saisir :

- vos références bancaires au format IBAN pour les comptes domiciliés en France ou à Monaco et au format IBAN et BIC pour les comptes de la zone SEPA ;
- le nom et l'adresse du titulaire du compte bancaire (*seuls les champs « titulaire du compte », « code postal » et « commune » sont obligatoires*) ;
- votre adresse électronique.

Pour saisir un compte bancaire domicilié en zone SEPA, le champ BIC apparaît à l'écran : Vous devez obligatoirement saisir le code IBAN et le code BIC.

The screenshot shows the 'IBAN *' field containing 'DE51700' and the 'BIC * ?' field containing 'CO...'. Both fields are marked as required.

Pour saisir une adresse étrangère, vous devez faire glisser le bouton « l'adresse n'est pas sur le territoire français ».

The screenshot shows the address entry form. Fields include: 'IBAN *' (DE51700), 'BIC * ?' (CO...), 'Numéro' (12), 'Indice de répétition' (dropdown), 'Nom de voie, lieu-dit' (NORTH ROAD), 'Complément d'adresse' (MARKET ESTATE), 'L'adresse n'est pas sur le territoire français' (checkbox checked), 'Commune *' (LONDRES), and 'Pays *' (ANGELETERRE).

Enfin, vous devez obligatoirement cocher la case « Je valide le mandat... » autorisant l'administration fiscale à présenter des ordres de prélèvements récurrents.

Le mandat SEPA pour la cotisation foncière des entreprises.

Dans le cadre des dispositions légales relatives à l'application des normes bancaires européennes, les prélèvements sont effectués sous une référence unique de mandat (RUM).

L'administration fiscale est responsable de la conservation du mandat.

Vous n'avez donc pas à adresser ce document à votre banque.

Par ce mandat, vous autorisez l'administration fiscale à émettre des ordres de prélèvement sur votre compte bancaire pour le paiement de l'impôt pour lequel vous avez souscrit un contrat.

À défaut de résiliation, un mandat reste valide pendant les 36 mois qui suivent le dernier prélèvement effectué. Passé ce délai, le mandat est caduc.

Après avoir cliqué sur « Continuer », la page suivante s'ouvre vous demandant de saisir votre adresse électronique.

[Accueil](#) > [Adhérer au prélèvement automatique](#) > [J'adhère au prélèvement automatique](#)

J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère pour mon avis d'impôt n° 2411 11111111.

① Cotisation foncière des entreprises

avis d'impôt 2024 : 1 864,00 € 11 - Aude

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitulatif 5. Confirmation

Mes coordonnées électroniques

Je renseigne mes coordonnées électroniques pour l'envoi de la confirmation de ma demande.

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique
Au format : xox@domaine.net

Confirmation de l'adresse électronique
Le contenu doit être identique à l'adresse saisie ci-dessus

⚠ Avant validation, vérifiez la bonne orthographe de votre adresse électronique.
L'administration fiscale ne saurait être tenue pour responsable de la transmission d'informations sur une adresse électronique erronée.

[Étape précédente](#)

Continuer

Après avoir saisi votre adresse électronique, cliquez sur « Continuer ». La page récapitulant les informations saisies s'affiche. Cet écran précise également la date à laquelle interviendra le premier prélèvement.

Sensibilisation sur la sécurité informatique

Pour plus de sécurité, la DGFiP recommande aux professionnels de choisir un mot de passe et une réponse de confiance dédiés à son espace professionnel, dont les éléments ne peuvent pas être identifiés depuis les réseaux sociaux. Ils doivent veiller également à utiliser une solution antivirus à jour, à ne pas enregistrer leurs identifiants sur leurs navigateurs web et à modifier leurs identifiants et mots de passe d'accès de tous leurs terminaux (ordinateurs/tablettes/smartphones personnels et professionnels).

Accueil > Adhérer au prélèvement automatique > J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère pour mon avis d'impôt n° 24 11 1111111111
 Cotisation foncière des entreprises
 Avis d'impôt 2024 : 1 864,00 € 11 - Aude

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitulatif 5. Confirmation

N'oubliez pas de valider les informations saisies.

Récapitulatif des informations saisies

Modalités de prélèvement
 Type de prélèvement : **mensuel**
 Date du premier prélèvement : **15/04/2025**

Coordonnées bancaires
 IBAN : FR76 3000 1234 5678 9012 3456 7890
 BIC : XXXXXX
 Adresse du titulaire : **12 RUE DE LA CFE 02250 HOUSSET FRANCE**

Coordonnées électroniques
 Adresse électronique : **bureau.cleifer@cleifer.fr**

[Étape précédente](#) [Valider l'adhésion au prélèvement automatique](#)

Si vous constatez une erreur de saisie, vous pouvez cliquer sur « Etape précédente ».

Si vous cliquez sur « Valider l'adhésion au prélèvement automatique », une page de confirmation de la prise en compte de la demande d'adhésion au prélèvement mensuel s'affiche :

Accueil > Adhérer au prélèvement automatique > J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère pour mon avis d'impôt n° 24 11 1111111111
 Cotisation foncière des entreprises
 Avis d'impôt 2024 : 1 864,00 € 11 - Aude

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitulatif 5. Confirmation

Confirmation de l'adhésion au prélèvement mensuel

Votre demande d'adhésion au prélèvement mensuel a été enregistrée le 03/03/2025 à 16h31 et porte le numéro **100126026692**.
 Cette référence est à conserver pour tout échange avec l'administration fiscale concernant cette démarche.
 Votre contrat sera effectif à partir de **Avril 2025**

Modalités de prélèvement
 Type de prélèvement : **mensuel**
 Date du premier prélèvement : **15/04/2025**

Coordonnées bancaires
 IBAN : FR76 3000 1234 5678 9012 3456 7890
 BIC : XXXXXX
 Adresse du titulaire : **12 RUE DE LA CFE 02250 HOUSSET FRANCE**

Coordonnées électroniques
 Adresse électronique : **bureau.cleifer@cleifer.fr**

[Voir le mandat de prélèvement](#) [Enregistrer au format PDF](#) [Retour au menu](#)

Cet écran confirme la prise en compte de l'adhésion au prélèvement automatique mensuel.

À l'issue, un courriel de prise en compte de votre demande est transmis sur l'adresse électronique que vous avez saisie préalablement. La référence du mandat de prélèvement et le numéro de contrat de prélèvement mensuel vous seront également transmis avec votre échéancier.

Vous pouvez cliquer sur :

- ➔ **« Voir le mandat de prélèvement »** qui autorise la DGFiP à débiter votre compte ;
- ➔ **« Enregistrer au format PDF »** le certificat d'adhésion ;
- ➔ **« Retour au Menu »** pour retourner au menu principal du service de paiement.

3.3 VOUS SOUHAITEZ OPTER POUR LE PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE

La procédure en ligne est accessible aux entreprises qui effectuent une adhésion pour le paiement de leur impôt **sur un compte bancaire ouvert à leur nom**.

Dans le cas contraire, veuillez contacter le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (horaires de la Métropole).

Ce mode de paiement ne peut être utilisé que pour régler une imposition issue du rôle général (après récupération des références sur l'avis dématérialisé). **Il n'est pas possible d'adhérer avec les références d'un rôle supplémentaire ou d'un document de relance** (lettre de relance ou mise en demeure de payer).

3.3.1 PÉRIODE D'ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE

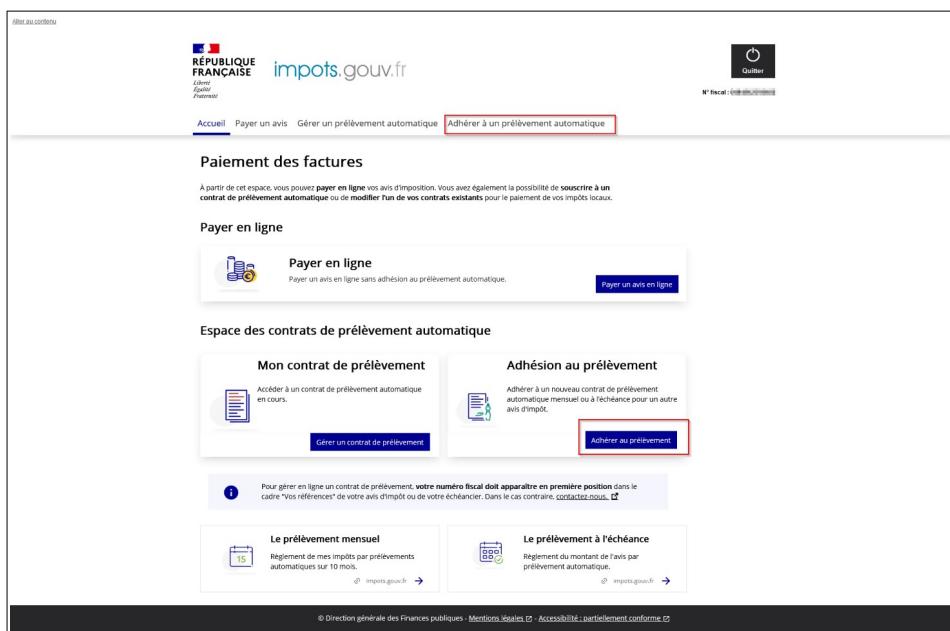
Vous pouvez adhérer au prélèvement à l'échéance pour l'année en cours jusqu'au dernier jour du mois qui précède la date limite de paiement soit :

- 31 mai N pour l'acompte N ;
- 30 novembre N pour l'impôt N.

Au-delà, l'adhésion ne prendra effet qu'à compter de la prochaine échéance ; **vous devez donc payer l'échéance en cours par un autre moyen**.

3.3.2 PROCÉDURE D'ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE EN LIGNE

Pour adhérer en ligne, accédez au service de paiement par l'espace professionnel/Grand Public (avec ou sans authentification, cf § 2.2)



puis cliquez sur l'onglet « Adhérer au prélèvement automatique » ou « Adhérer au prélèvement ». Vous devez saisir les références obligatoires de l'avis d'imposition (cf. Cadre « Vos références »).

[Aller au contenu](#)

N° fiscal : [Quitter](#)

Accueil Payer un avis Gérer un prélèvement automatique [Adhérer à un prélèvement automatique](#)

Accueil > Adhérer à un prélèvement automatique

Adhérer à un prélèvement automatique

À la réception de votre avis d'impôt, vous avez la possibilité d'adhérer au prélèvement mensuel (prélèvements sur 10 mois) ou à l'échéance (prélèvement en une fois).

→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#).

Rappel
 Pour soucrire un contrat de prélèvement, votre numéro fiscal doit apparaître en première position dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt. Dans le cas contraire, [contactez-nous](#).

J'identifie l'avis d'impôt pour lequel je souhaite adhérer

La référence de l'avis, composée de 13 chiffres, est située dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt.

La saisie de la référence de l'avis est obligatoire.

Référence de l'avis d'impôt *

13 chiffres

24 1111 1111 1111

[Retour à la page d'accueil](#) [Continuer](#)

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - Accessibilité : partiellement conforme

Puis cliquez sur « Continuer ».

S'affichent alors sur un même écran deux blocs :

- un bloc « **J'adhère pour mon avis d'impôt XX XX XXXXXXXX XX** » qui présente les caractéristiques principales de votre avis d'impôt de l'année précédente, support de votre contrat : le numéro d'avis de l'impôt précédent, le type d'impôt, montant de l'avis de l'année précédente qui sert de base du calcul des prélèvements, le département du local ;
- un bloc « **Je définis les modalités de mon prélèvement automatique** » sur le prélèvement mensuel et le prélèvement à l'échéance.

Pour adhérer au prélèvement à l'échéance, vous devez sélectionner la case correspondant au type de prélèvement souhaité.

[Aller au contenu](#)

N° fiscal : [Quitter](#)

Accueil Payer un avis Gérer un prélèvement automatique [Adhérer à un prélèvement automatique](#)

Accueil > Adhérer au prélèvement automatique > J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère pour mon avis d'impôt n° 24 11 1111 1111

Cotisation foncière des entreprises

Avis d'impôt 2024 : 1 864,00 € 11 - Aude

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitulatif 5. Confirmation

Je définis les modalités de mon prélèvement automatique

Tous les champs sont obligatoires.

Je sélectionne le type de prélèvement :

Prélèvement mensuel Prélèvement à l'échéance

⚠ Pour payer votre impôt par prélèvement à l'échéance, vous avez jusqu'au dernier jour du mois qui précède la date limite de paiement pour effectuer votre adhésion (par exemple jusqu'au 31 août pour une échéance au 15 septembre).

[Annuler](#) [Continuer](#)

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - Accessibilité : partiellement conforme

Après avoir cliqué sur « Continuer », vous devez saisir sur la page suivante :

- vos références bancaires au format IBAN pour les comptes domiciliés en France ou à Monaco et au format IBAN et BIC pour les comptes de la zone SEPA ;
- le nom et l'adresse du titulaire du compte bancaire (*seuls les champs « titulaire du compte », « code postal » et « commune » sont obligatoires*) ;
- votre adresse électronique.

Pour saisir un compte bancaire domicilié en zone SEPA, le champ BIC apparaît à l'écran : vous devez obligatoirement saisir le code IBAN et le code BIC.

IBAN * Entre 15 et 34 caractères alphanumériques <input type="text" value="DE51700"/>	BIC * ? 8 ou 11 caractères alphanumériques <input type="text" value="CO"/>
----------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Pour saisir une adresse à l'adresse étrangère, vous devez faire glisser le bouton « l'adresse n'est pas sur le territoire français ».

Adresse du titulaire	Numéro	Indice de répétition	Nom de voie, lieu-dit
	12	<input type="button" value="▼"/>	NORTH ROAD
Complément d'adresse 	<input type="text" value="MARKET ESTATE"/>		
<input checked="" type="checkbox"/> L'adresse n'est pas sur le territoire français	Commune *	Pays *	
	LONDRES	ANGELETERRE	

Enfin, vous devez obligatoirement cocher la case « Je valide le mandat... » autorisant l'administration fiscale à présenter des ordres de prélèvements récurrents.

Le mandat SEPA pour la cotisation foncière des entreprises.

Dans le cadre des dispositions légales relatives à l'application des normes bancaires européennes, les prélèvements sont effectués sous une référence unique de mandat (RUM).

L'administration fiscale est responsable de la conservation du mandat.

Vous n'avez donc pas à adresser ce document à votre banque.

Par ce mandat, vous autorisez l'administration fiscale à émettre des ordres de prélèvement sur votre compte bancaire pour le paiement de l'impôt pour lequel vous avez souscrit un contrat.

À défaut de résiliation, un mandat reste valide pendant les 36 mois qui suivent le dernier prélèvement effectué. Passé ce délai, le mandat est caduc.

Après avoir cliqué sur « Continuer », la page suivante s'ouvre vous demandant de saisir votre adresse électronique.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE [impots.gouv.fr](#)

N° fiscal : Bureau.Cleifer

Accueil Payer un avis Gérer un prélèvement automatique **Adhérer à un prélèvement automatique**

Accueil > Adhérer au prélèvement automatique > **J'adhère au prélèvement automatique**

J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère pour mon avis d'impôt n° 24 11

Cotisation foncière des entreprises

Avis d'impôt 2024 : 1 864,00 €

11 - Aude

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitulatif 5. Confirmation

Mes coordonnées électroniques

Je renseigne mes coordonnées électroniques pour l'envoi de la confirmation de ma demande.

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique

Au format : xxxx@domaine.net

bureau.cleifer@cleifer.fr

Confirmation de l'adresse électronique

Le contenu doit être identique à l'adresse saisi ci-dessus

bureau.cleifer@cleifer.fr

⚠️ Avant validation, vérifiez la bonne orthographe de votre adresse électronique.
L'administration fiscale ne saurait être tenue pour responsable de la transmission d'informations sur une adresse électronique erronée.

Étape précédente Continuer

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité : partiellement conforme](#)

Après avoir saisi votre adresse électronique et vérifier la bonne orthographe, cliquez sur « Continuer ». La page récapitulant les informations saisies s'affiche. Cet écran rappelle également le type de prélèvement.

Sensibilisation sur la sécurité informatique

Pour plus de sécurité, la DGFiP recommande aux professionnels de choisir un mot de passe et une réponse de confiance dédiés à son espace professionnel, dont les éléments ne peuvent pas être identifiés depuis les réseaux sociaux. Ils doivent veiller également à utiliser une solution antivirus à jour, à ne pas enregistrer leurs identifiants sur leurs navigateurs web et à modifier leurs identifiants et mots de passe d'accès de tous leurs terminaux (ordinateurs/tablettes/smartphones personnels et professionnels).

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE [impots.gouv.fr](#)

N° fiscal : Bureau.Cleifer

Accueil Payer un avis Gérer un prélèvement automatique **Adhérer à un prélèvement automatique**

Accueil > Adhérer au prélèvement automatique > **J'adhère au prélèvement automatique**

J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère pour mon avis d'impôt n° 24 11

Cotisation foncière des entreprises

Avis d'impôt 2024 : 1 864,00 €

11 - Aude

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitulatif 5. Confirmation

⚠️ N'oubliez pas de valider les informations saisies.

Récapitulatif des informations saisies

Modalités de prélèvement
Type de prélèvement : échéance

Coordonnées bancaires
IBAN : FR76 3000 1000 0000 0000 0000
BIC : CMCPTFPPXXX
Adresse du titulaire : 12 RUE DE LA CFE 02580 SORBAIS FRANCE

Coordonnées électroniques
Adresse électronique : bureau.cleifer@cleifer.fr

Étape précédente Valider l'adhésion au prélèvement automatique

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité : partiellement conforme](#)

Si vous constatez une erreur de saisie, vous pouvez cliquer sur « Etape précédente ».

Si vous validez votre demande d'adhésion au prélèvement à l'échéance en cliquant sur « Valider l'adhésion au prélèvement automatique », une page confirmant la prise en compte de la demande d'adhésion s'affiche.

Son contenu diffère en fonction de la date à laquelle vous effectuez votre adhésion pour préciser l'échéance concernée.

3.3.2.1. Cas n°1 : Demande d'adhésion au prélèvement à l'échéance effectuée avec la facture de l'échéance en cours, jusqu'au dernier jour du mois qui précède la date limite de paiement de l'échéance ou pour une échéance future

La page suivante s'affiche et l'adhésion est prise en compte pour l'échéance en cours de mois et des échéances futures.

The screenshot shows a step-by-step process for automatic deduction registration. Step 1: Prélèvement (Mandate). Step 2: Coordonnées bancaires (Bank details). Step 3: Adresse électronique (Electronic address). Step 4: Récapitulatif (Summary). Step 5: Confirmation (Confirmation).

Le message suivant s'affiche dans le certificat d'adhésion :

« Si vous confirmez votre demande d'adhésion, le premier prélèvement au titre de votre cotisation foncière des entreprises sera effectué le XX/XX/XXXX* (échéance du XX/XX/XXXX). Si vous avez déjà réglé cette échéance d'impôt par un autre moyen, vous devez abandonner votre demande actuelle et la réitérer le XX/XX/XXXX. »

* Lorsque la date de prélèvement coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié elle est reportée au 1^{er} jour ouvrable suivant (art. 199-0 de l'annexe IV au code général des impôts).

3.3.2.2. Cas n°2 : Demande d'adhésion au prélèvement à l'échéance effectuée entre le premier jour du mois de l'échéance (soit le 1^{er} juin pour l'acompte ou le 1^{er} décembre pour le solde) et la date limite de paiement

Au-delà du 30 mai pour l'acompte et du 30 novembre pour le solde, l'adhésion ne prendra effet qu'à compter de la prochaine échéance de l'impôt à payer. L'échéance en cours ne sera pas payée par prélèvement à l'échéance, les suivantes le seront. Exceptionnellement vous devez régler l'échéance en cours de mois impérativement par paiement en ligne.

Vous pouvez effectuer un paiement en ligne :

- ➔ soit depuis l'espace professionnel en accès Grand public avec ou sans authentification (cf. § 3.1.1);
- ➔ soit depuis la consultation de l'avis dématérialisé avec authentification (cf § 3.1.2).

The screenshot shows a step-by-step process for automatic deduction adhesion. It includes a summary of the deduction, the steps (1 to 5), and a confirmation message.

Summary:

- J'adhère pour mon avis d'impôt n° 24 11
- Cotisation foncière des entreprises
- Avis d'impôt 2024-1 864,00 €
- 11 - Aude

Steps:

1. Prélèvement
2. Coordonnées bancaires
3. Adresse électronique
4. Récapitulatif
5. Confirmation

Confirmation message:

Votre demande d'adhésion au prélèvement à l'échéance a été enregistrée le 04/05/2025 à 14h15 et porte le numéro 100126026707. Cette référence est à conserver pour tout échange avec l'administration fiscale concernant cette démarche.

Votre adhésion prendra effet pour votre prochaine échéance d'impôt.

Modalités de prélèvement:

Type de prélèvement : échéance

Coordonnées bancaires:

IBAN : FR26 3000 1234 5678 9012 3456
BIC : FRANFRPPXXX
Adresse du titulaire : 12 RUE DE LA CFE 02580 SORBAS FRANCE

Coordonnées électroniques:

Adresse électronique : bureau.refere@cfefr.fr

Buttons:

- Voir le mandat de prélèvement
- Enregistrer au format PDF
- Retour au menu

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme

Si vous adhérez au prélèvement, le message suivant s'affichera dans le certificat d'adhésion :

« Attention : votre cotisation foncière des entreprises dont la date limite de paiement est le JJ/MM/AAAA ne sera pas prélevée à l'échéance. Vous devez la régler par un autre mode de paiement (par exemple, le paiement direct en ligne). Votre adhésion prendra effet pour l'échéance suivante. Votre avis d'imposition comportera alors votre référence unique de mandat, la date du prélèvement et son montant ».

Dans les deux cas, vous recevrez par courriel la confirmation de la prise en compte de votre demande.

Les usagers ayant adhéré jusqu'au dernier jour du mois précédent la date limite de paiement recevront un message électronique deux jours ouvrés après leur adhésion mentionnant le numéro de RUM, le montant et la date de prélèvement.

Vous pouvez cliquer sur :

- ➔ « **Voir le mandat de prélèvement** » qui autorise la DGFiP à débiter votre compte ;
- ➔ « **Enregistrer au format PDF** » le certificat d'adhésion ;
- ➔ « **Retour au Menu** » pour retourner au menu principal du service de paiement.

4. Exemples de messages d'erreur

4.1 LA RÉFÉRENCE DE L'AVIS ET LE NUMÉRO D'IDENTIFIANT FISCAL NE SONT PAS CONCORDANTS

En cas d'erreur de saisie de la référence de l'avis, le message suivant s'affiche :

4.1.1 POUR LE PAIEMENT EN LIGNE

Paiement en ligne

Référence avis Données paiement Validation Récapitulatif

Saisie de la référence de l'avis

Vous trouverez cette référence dans le cadre "Vos références" de l'avis d'impôt ou du document de relance.

Le champ marqué d'un astérisque (*) doit être renseigné.

Référence * **2511 immo**

13 caractères alphanumériques

La référence* saisie ne correspond pas au numéro fiscal* utilisé pour accéder à ce service.* Le numéro figure dans le cadre « Vos références » du document que vous souhaitez payer.

Où trouver ma référence ?   [Déplier]

Retour à l'accueil Continuer

↓

Où trouver ma référence ?  

- ▶ sur votre avis d'impôt à la "référence de l'avis" 
- ▶ sur votre lettre de relance ou mise en demeure de [Visualiser la référence de l'avis d'impôt](#) 
- ▶ sur votre avis de rejet de prélèvement au "numéro de facture" 

Corriger directement votre saisie si vous vous êtes trompé et cliquez sur « Continuer ».

Le lien « Où trouver ma référence ? » permet de visualiser où se situe la référence demandée sur l'avis d'impôt ou le document de relance que vous souhaitez régler.

4.1.2 POUR LES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

En cas d'erreur de saisie de la référence de l'avis, le message suivant s'affiche :

The screenshot shows a step in the process of enrolling in automatic deduction. A red box highlights an error message: "La référence de l'avis saisie est incorrecte." Below this, a blue button labeled "Continuer" is visible.

Corrigez directement votre saisie si vous vous êtes trompé et cliquez sur « Continuer ».

4.2 AUCUN COMPTE BANCAIRE N'EST CONNU DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE

Le message suivant s'affiche :

The screenshot shows an error message: "Vous ne pouvez pas effectuer de paiement. Aucun compte bancaire valide n'est connu de notre service." Below this, a blue button labeled "Fermer la fenêtre" is visible.

Vous devez au préalable déclarer le compte que vous souhaitez utiliser dans la rubrique « Gérer les comptes bancaires » de la page d'accueil de votre espace professionnel (après authentification).

4.3 LE DÉLAI POUR PAYER LA CFE-IFER EST DÉPASSÉ

Si vous souhaitez payer *via* l'accès par la consultation de l'avis, le bouton « PAYER » sera tout simplement inactif.

Depuis l'accès espace professionnel/Grand Public, la page suivante s'affiche :

Aller au contenu

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE [impots.gouv.fr](#)

Liberté
Égalité
Fraternité

N° fiscal : 00000000000000000000

Paiement en ligne

Référence avis Données paiement Validation Récapitulatif

Saisie de la référence de l'avis

Vous trouverez cette référence dans le cadre "Vos références" de l'avis d'impôt ou du document de relance.

Le champ marqué d'un astérisque (*) doit être renseigné.

Référence * 13 caractères alphanumériques

Le délai pour payer cet impôt en ligne est dépassé. Veuillez prendre contact avec votre centre des finances publiques.

Où trouver ma référence ?

Retour à l'accueil Continuer

Cliquez sur « Retour à l'accueil » pour retourner à l'écran de saisie de la référence de l'avis.

Si vous avez saisi la bonne référence, vous ne pouvez plus payer cet impôt directement depuis le site [impots.gouv.fr](#). Si vous avez reçu un document de relance, vous devez utiliser la référence du document qui y figure en haut à gauche, cadre « Vos références ».

Dans le cas contraire, vous devez contacter votre centre des Finances publiques dont les coordonnées figurent sur l'avis, cadre « Vos contacts ».

4.4 L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE N'A PAS ÉTÉ SAISIE

La saisie d'une adresse électronique est obligatoire. Quelque soit l'accès, le message suivant s'affiche :

Votre adresse électronique

Saisissez l'adresse électronique sur laquelle votre récapitulatif de paiement sera envoyé.

Tous les champs sont obligatoires.

(*) Vous n'avez saisi aucune adresse électronique.

Adresse électronique *

Confirmation de l'adresse électronique *

Retour Continuer

Saisissez votre adresse électronique dans les deux champs prévus à cet effet et cliquez sur « Continuer ».

Sensibilisation sur la sécurité informatique

Pour plus de sécurité, la DGFiP recommande aux professionnels de choisir un mot de passe et une réponse de confiance dédiés à son espace professionnel, dont les éléments ne peuvent pas être identifiés depuis les réseaux sociaux. Ils doivent veiller également à utiliser une solution antivirus à jour, à ne pas enregistrer leurs identifiants sur leurs navigateurs web et à modifier leurs identifiants et mots de passe d'accès de tous leurs terminaux (ordinateurs/tablettes/smartphones personnels et professionnels).

4.5 LES DEUX CHAMPS DE SAISIE DE L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE NE SONT PAS COHÉRENTS

La saisie des deux champs doit être strictement identique.

Votre adresse électronique

Saisissez l'adresse électronique sur laquelle votre récapitulatif de paiement sera envoyé.

Tous les champs sont obligatoires.

 Les adresses électroniques saisies ne sont pas identiques.

Adresse électronique *

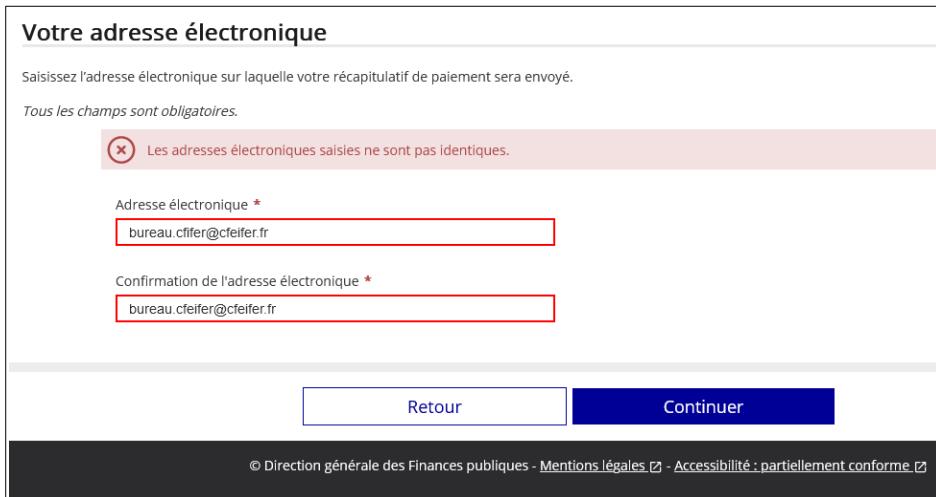
bureau.cfeifer@cfeifer.fr

Confirmation de l'adresse électronique *

bureau.cfeifer@cfeifer.fr

[Retour](#) [Continuer](#)

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - Accessibilité : partiellement conforme



Corrigez directement dans le champs l'adresse électronique erronée et cliquez sur « Continuer ».

Sensibilisation sur la sécurité informatique

Pour plus de sécurité, la DGFiP recommande aux professionnels de choisir un mot de passe et une réponse de confiance dédiés à son espace professionnel, dont les éléments ne peuvent pas être identifiés depuis les réseaux sociaux. Ils doivent veiller également à utiliser une solution antivirus à jour, à ne pas enregistrer leurs identifiants sur leurs navigateurs web et à modifier leurs identifiants et mots de passe d'accès de tous leurs terminaux (ordinateurs/tablettes/smartphones personnels et professionnels).

4.6 L'IMPÔT EST EN COURS DE PAIEMENT

Si un paiement est en cours, le message suivant est affiché :



L'impôt a déjà été payé.

Les pages suivantes s'affichent selon l'accès :

- accès depuis l'accès espace professionnel/Grand Public (avec ou sans authentification) :

- accès depuis le bouton « PAYER » situé au-dessus de l'avis (avec authentification) :

Aller au contenu

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

impots.gouv.fr

N° fiscal : B123456789

Quitter

Paiement en ligne - Cotisation Foncière des Entreprises

Facture soldée

Type impôt	Cotisation foncière des entreprises
Référence de l'avis	25 000 000 000 000
Date limite de paiement	15/12/2025
Montant de l'avis	7 000,00 €
Montant déjà versé	7 000,00 €
Montant restant à payer	0,00 €

[Recevoir un courriel de confirmation](#)

[Retour au menu](#)

N° fiscal : B123456789

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

impots.gouv.fr

Paiement en ligne - Cotisation foncière des entreprises

Facture soldée

Type impôt	Cotisation foncière des entreprises
Référence de l'avis	15/12/2025
Date limite de paiement	26 784,00 €
Montant de l'avis	26 784,00 €
Montant déjà versé	0,00 €
Montant restant à payer	0,00 €

Recevoir un courriel de confirmation

Quitter

Vous avez déjà effectué un paiement pour cette imposition. Vous ne pouvez plus le modifier. Vous pouvez demander à recevoir un nouveau courriel de confirmation de l'ordre de paiement (cf § [5.10](#)).

5. Les réponses à mes questions

5.1 « JE ME SUIS TROMPÉ(E) DE COORDONNÉES BANCAIRES, PUIS-JE ANNULER ? »

Non. Dès que le paiement a été validé, il n'est plus possible de l'annuler, ni de le modifier.

5.2 « COMMENT MODIFIER LE COMPTE BANCAIRE CHOISI POUR LE PAIEMENT EN LIGNE ? »

Si vous n'avez pas encore validé votre paiement en ligne, vous pouvez modifier les coordonnées bancaires qui vous sont proposées.

Lorsque plusieurs comptes bancaires ont été déclarés dans l'espace professionnel, ces derniers vous sont proposés pour le paiement. Pour le déroulé des opérations, vous pouvez vous reporter au [§ 3.1.1](#) ou [§ 3.1.2.1](#) selon l'accès choisi.

Si le compte que vous souhaitez utiliser n'est pas affiché, vous devez vous rendre à la rubrique « Gérer les comptes bancaires », depuis la page d'accueil de votre espace professionnel et déclarer votre compte.

Pour pouvoir effectuer cette mise à jour, vous devez **être titulaire d'une adhésion validée à un service « Payer »**. Si ce n'est pas le cas, vous devez adhérer au service « Payer autres impôts et taxes ».

Si vous avez déjà effectué le paiement de votre impôt, vous ne pouvez plus modifier les références bancaires pour le prélèvement de cette échéance. Vous pourrez modifier vos coordonnées bancaires lors de la prochaine échéance.

5.3 « COMMENT MODIFIER LE COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL SONT PRÉLEVÉS LES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES (PRÉLÈVEMENTS À L'ÉCHÉANCE OU MENSUELS) ? »

Les coordonnées bancaires utilisées pour les prélèvements automatiques sont celles que vous avez fournies lors de l'adhésion au contrat de prélèvement à l'échéance ou contrat de prélèvement mensuel. Contrairement aux coordonnées bancaires proposées pour le paiement en ligne, celles-ci ne sont pas gérées dans la rubrique « Gérer les comptes bancaires » (cf. ci-dessus) mais doivent faire l'objet d'une modification du contrat d'adhésion.

Pour ce faire, accédez au service de paiement par l'espace professionnel/Grand Public (avec ou sans authentification, cf § [2.2](#)) puis cliquez sur l'onglet « Gérer mes prélèvements automatiques » ou sur le bouton « Gérer un contrat de prélèvement ».

REPUBLIC FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

impots.gouv.fr

N° fiscal : 12345678901234567890

Accueil Payer un avis Gérer un prélevement automatique Adhérer à un prélevement automatique

Paiement des factures

À partir de cet espace, vous pouvez payer en ligne vos avis d'imposition. Vous avez également la possibilité de souscrire à un contrat de prélevement automatique ou de modifier l'un de vos contrats existants pour le paiement de vos impôts locaux.

Payer en ligne

Payer en ligne
Payer un avis en ligne sans adhésion au prélevement automatique.

Espace des contrats de prélevement automatique

Mon contrat de prélevement
Accéder à un contrat de prélevement automatique en cours.

Gérer un contrat de prélevement

Adhésion au prélevement
Adhérer à un nouveau contrat de prélevement automatique mensuel ou à l'échéance pour un autre avis d'imposte.

Adhérer au prélevement

Le prélevement mensuel
Règlement de mes impôts par prélevements automatiques sur 10 mois.

Le prélevement à l'échéance
Règlement du montant de l'avis par prélevement automatique.

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibility : partiellement conforme

Vous arrivez ensuite dans l'espace de gestion de l'ensemble de vos contrats de prélèvements qui vous permet d'effectuer des modifications sur votre ou vos contrats, notamment modifier vos coordonnées bancaires sur un ou plusieurs contrats en cours. Par mesure de sécurité, les caractères en position 16 à 23 de l'IBAN sont anonymisés par des croix.

À noter : les modifications demandées ne seront prises en compte que le mois suivant votre demande.

Sur cet écran vous pouvez :

- consulter les éléments d'information des contrats souscrits (type de contrat, numéro de contrat, coordonnées bancaires) ;
- modifier un compte bancaire sur l'ensemble ou une partie de vos contrats en cliquant sur « Modifier mes coordonnées bancaires sur plusieurs contrats ». Vous arriverez sur une page intermédiaire sur laquelle vous pourrez sélectionner les contrats ;
- sélectionner un contrat de prélèvement en cliquant sur « Gérer mon contrat ».

REPUBLIC FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

impots.gouv.fr

Accueil Gérer mes prélevements automatiques Adhérer au prélevement automatique

Gérer mes contrats de prélevement automatique

Pour gérer en ligne un contrat de prélèvement, votre numéro fiscal doit apparaître en première position dans le cadre "Vos références" de votre avis d'imposte ou de votre échéancier. Dans le cas contraire, contactez-nous.

Modifier mes coordonnées bancaires

Vous pouvez modifier le compte bancaire prélevé pour un contrat en choisissant "gérer mon contrat" dans la liste ci-dessous. Vous pouvez aussi modifier vos coordonnées bancaires pour plusieurs contrats simultanément.

Modifier mes coordonnées bancaires sur plusieurs contrats

Cotisation foncière des entreprises

06 - Alpes-Maritimes	Prélèvement mensuel
Numéro de contrat : M2 06 009****	Voir les coordonnées bancaires

Gérer mon contrat

30 - Gard	Prélèvement à l'échéance
Numéro de contrat : P3 30 005****	Voir les coordonnées bancaires

Gérer mon contrat

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibility : partiellement conforme

S'affichent alors les caractéristiques et les références de votre contrat et le menu qui vous permet

d'agir sur ce dernier.

Cliquez sur « Modifier mes coordonnées bancaires ».

Accueil > Gérer mes prélèvements automatiques > Gérer un contrat de prélèvement

Gérer un contrat de prélèvement

30 - Gard

Numéro de contrat : P3 30 0055588

IBAN : FR76 3000 0000 0000 0000 00

BIC : S0000000

Gérer mon contrat de prélèvement automatique

Modifier mes coordonnées bancaires

Modifier le montant du prélèvement

Refuser le prélèvement

Résilier mon contrat

Une question sur vos contrats ?

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme

Le message suivant s'affiche à l'écran :



Après avoir pris connaissance du message, cliquez sur « J'ai compris » pour poursuivre la procédure. L'écran suivant vous permet alors de saisir les nouvelles coordonnées bancaires qui seront associées à votre contrat de prélèvements automatiques.

Comme lors de l'adhésion, vous devez obligatoirement cocher la case « Je valide le mandat ... », avant de cliquer sur « Continuer ».

Je modifie mes coordonnées bancaires

J'agis sur mon contrat n° P3 30 0055588

30-Gard

Plus de détails sur mon contrat

1. Coordonnées bancaires 2. Adresse électronique 3. Récapitulatif 4. Confirmation

Rappel

Cette fonctionnalité en ligne est réservée aux usagers qui utilisent un compte bancaire ouvert à leur nom. Si vous n'êtes pas le titulaire du compte bancaire, contactez-nous.

Saisie des nouvelles coordonnées bancaires

IBAN *

Nom et adresse du titulaire du compte

Adresse du titulaire

Indice de réputation

Nom de voie, lieu-dit

Complément d'adresse

L'adresse n'est pas sur le territoire français

Code postal *

Commune *

Je valide le mandat autorisant l'administration fiscale à présenter des ordres de prélèvement sur le compte bancaire ouvert à mon nom pour le paiement de l'impôt.

Annuler Continuer

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme

Puis la procédure est identique au parcours d'adhésion au prélèvement automatique.

5.4 « JE CHANGE D'AVIS, JE VEUX PAYER EN LIGNE ALORS QUE J'AI EFFECTUÉ UNE ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE, PUIS-JE MODIFIER ? »

Si un contrat de prélèvement à l'échéance a été souscrit, vous ne pouvez pas payer en ligne.

Depuis l'accès *via* le tableau récapitulatif des avis d'imposition de CFE dans le compte fiscal, le bouton « PAYER » ne sera tout simplement pas accessible.

Depuis l'accès *via* l'espace professionnel/Grand public, un message s'affiche pour vous informer de l'existence d'un contrat en cours et de ce que vous pouvez faire :

- **jusqu'au dernier jour du mois précédent le mois de l'échéance**, vous avez la possibilité de refuser le prélèvement à venir ou résilier votre contrat :



Le refus du prélèvement d'une échéance vous permet de conserver le bénéfice de votre contrat pour les échéances futures contrairement à la résiliation du contrat qui aura un effet définitif.

Une fois la validation de l'opération effectuée, vous pourrez effectuer votre paiement en ligne.

Dans l'espace consacré à la gestion du contrat de prélèvement sur le site de paiement, cliquez sur le menu "Refuser le prélèvement".



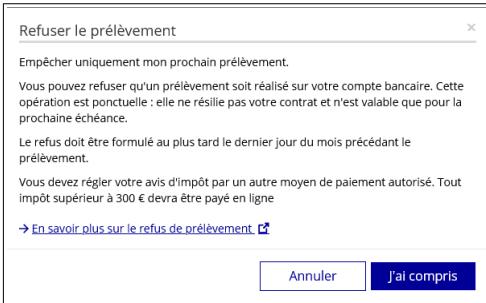
- **à compter du premier jour du mois de l'échéance**, vous ne pouvez plus refuser le prélèvement de l'échéance en cours. Le paiement en ligne est impossible également.

Vous pouvez néanmoins résilier votre contrat pour les prochaines échéances.

Depuis l'accès via l'espace professionnel/Grand Public décrit au § 2, dans l'espace consacré à la gestion de vos prélevements automatiques du service de paiement. Vous arrivez ensuite sur l'écran où vous pourrez choisir de résilier votre contrat.



À noter : il vous est également proposé de refuser le prélèvement d'une échéance. Cette démarche suppose la saisie de votre numéro d'avis et ne pourra être réalisée que lors d'une prochaine échéance, le refus n'étant plus possible passé le 1^{er} jour du mois du prélèvement.



Attention : si vous venez d'adhérer au prélèvement automatique pour l'échéance en cours, votre contrat n'est pas encore connu du service de paiement en ligne. Il ne sera modifiable en ligne qu'à compter du mois suivant. Contactez le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (horaires de la Métropole) pour toute question relative à la gestion de votre contrat.

5.5 « PUIS-JE, PAR ERREUR, PAYER DEUX FOIS ? »

Non. Il est impossible de payer deux fois une échéance. Si vous revenez sur votre facture, un message vous indique que l'impôt a déjà été payé. Un exemple de ce message est affiché au § 4.6 L'impôt est en cours de paiement. (exemples de messages d'anomalies).

Dans le cas où une demande d'adhésion au prélèvement à l'échéance est effectuée après une

démarche de télèpaiement et avant le 30 novembre N pour le solde ou avant le 31 mai N pour l'acompte (dernier jour du mois précédent la date limite de paiement), alors **le prélèvement à l'échéance est traité en priorité. Il n'y aura donc pas de double paiement**. Vous serez informé par courriel de l'annulation du paiement en ligne et serez prélevé au titre du contrat après la date limite de paiement.

5.6 « PUIS-JE MODIFIER LE MONTANT À PAYER DÉJÀ AFFICHÉ À L'ÉCRAN ? »

Oui. Vous avez la possibilité de payer un montant différent de celui restitué sur l'avis. Il vous suffit de cliquer sur « Modifier le montant ». Pour le déroulé des opérations, vous pouvez vous reporter au § 3.1.2 ou § 3.1.2.2 selon l'accès choisi.

Si la modification du montant varie de plus ou moins 10 % du montant de l'avis, un message informatif vous demande la confirmation de ce montant. Ce message n'est pas bloquant sauf pour le paiement du solde dû au 15/12 (ou une variation de plus de 10 % n'est pas autorisée). Vous pouvez continuer la procédure.

5.7 « JUSQU'À QUAND PUIS-JE ADHÉRER AU PRÉLÈVEMENT A L'ÉCHÉANCE POUR RÉGLER L'ÉCHÉANCE EN COURS ? »

L'adhésion sur impots.gouv.fr ou en contactant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (horaires de la Métropole) est possible jusqu'au 31 mai N pour l'acompte N, et 30 novembre N pour le solde N.

Il n'est pas possible d'adhérer au prélèvement à l'échéance pour régler une imposition différée (date limite de paiement au 15/02/N+1).

5.8 « QUAND SERA EFFECTUÉ LE PRÉLÈVEMENT DE MON PAIEMENT EN LIGNE OU PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE ? »

Pour le prélèvement à l'échéance ou le paiement direct en ligne, le prélèvement réel sur le compte du contribuable aura lieu après la date limite de paiement fixée (après le 15 juin minuit pour l'acompte ou après le 15 décembre minuit pour le solde).

5.9 « QUE SE PASSE-T-IL SI JE PAIE APRÈS L'ÉCHÉANCE ? »

Une majoration de 5% sera appliquée sur le montant payé tardivement.

5.10 « JE N'AI PAS PU IMPRIMER LA PREUVE DE MON PAIEMENT, PEUT-ON ME CONFIRMER QUE J'AI PAYÉ ? »

Une fois votre paiement effectué et la procédure validée, vous recevez un courriel contenant le certificat de prise en compte de votre paiement.

Si vous avez téléréglé et que vous n'avez pas reçu ce courriel :

- depuis le menu du site de paiement en ligne, vous pouvez retourner sur « Payer en ligne » et saisir votre numéro d'avis. Un message vous indique que l'impôt a été payé. Vous pouvez alors demander le renvoi du courriel de confirmation.

- depuis le bouton « PAYER » situé au-dessus de l'avis, vous accédez directement à la facture payée dans le service de paiement en ligne. Vous pouvez alors demander l'envoi du courriel de confirmation.

5.11 « JE SOUHAITE UTILISER PLUSIEURS COMPTES BANCAIRES POUR RÉGLER MON IMPOSITION, EST-CE POSSIBLE ? »

Vous pouvez utiliser plusieurs comptes bancaires pour payer votre impôt. Dans ce cas, réitez plusieurs fois la procédure de paiement, en modifiant le montant de votre imposition et en choisissant les références du premier compte bancaire que vous souhaitez utiliser (pour le mode opératoire, reportez-vous au **cas n° 2 : Vous souhaitez modifier le montant à payer de votre impôt, § 3.1.2 ou § 3.1.2.2.**

5.12 « JE SOUHAITE PAYER EN LIGNE LA CFE ET/OU L'IFER POUR PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS. COMMENT PUIS-JE FAIRE ? »

Il convient, si vous souhaitez régler plusieurs factures, d'utiliser l'accès par l'espace professionnel/Grand public afin de saisir le numéro fiscal, s'agissant d'un paiement totalement indépendant du paiement effectué juste avant pour un autre établissement.

Ainsi, à l'issue du premier paiement, sur la page du récapitulatif, cliquez sur « Retour au menu ».

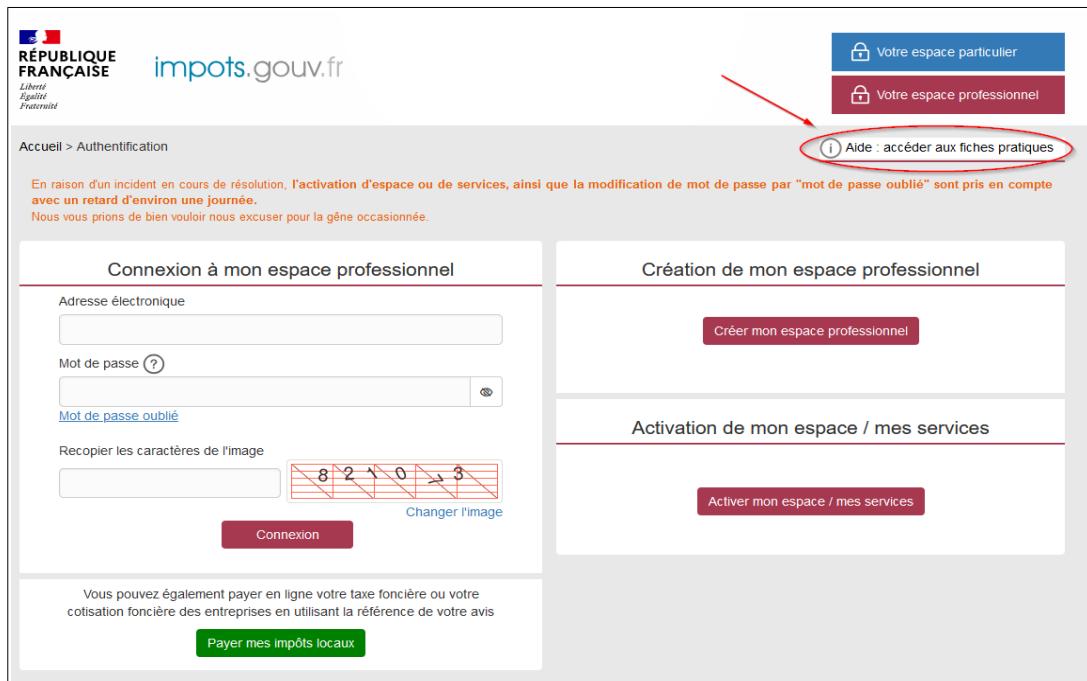
Vous revenez alors sur la page d'accueil du service de paiement en ligne des impôts pour y saisir le N° fiscal (cf. cadre « Vos références » de votre avis) du second établissement.

The screenshot shows the homepage of the French tax payment service. At the top, the French Republic logo and the website address 'impots.gouv.fr' are visible. On the right, there is a 'Quitter' (Logout) button. Below the header, the main title 'Accéder au service de paiement de l'impôt' is centered. A sub-section titled 'Je m'identifie avec mon numéro fiscal' (I identify myself with my tax number) is displayed. It contains a note: 'Pour accéder à ces services, vous devez saisir votre numéro fiscal présent dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt.' (To access these services, you must enter your tax number present in the "Your references" section of your tax notice.) Below this note is a red-bordered input field labeled 'Numéro fiscal' with a placeholder 'Saisir votre SIRET'. To the right of the input field is a red arrow pointing to a red-bordered button labeled 'SAISIR VOTRE SIRET'. Below the input field is a blue button labeled 'Accéder au service'. At the bottom of the page, there is a section titled 'En savoir plus sur le paiement en ligne et le prélèvement automatique' (Learn more about online payment and automatic deduction). This section includes two boxes: 'Le paiement en ligne' (Online payment) and 'Le prélèvement automatique' (Automatic deduction). Each box contains a small icon, a title, a brief description, and a blue link labeled 'impots.gouv.fr' followed by a right-pointing arrow.

6. Documentation

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter de la documentation en ligne sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) :

– en haut de page en cliquant sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur « [Aide : accéder aux fiches pratiques](#) » ;



– ou en bas de la page d'accueil en cliquant sur le lien disponible du site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) > Rubriques du site > Documentation > Téléprocédures des professionnels : Informations utiles et foire aux questions > [Accès aux fiches et à la foire aux questions des téléprocédures](#)

Contact et prise de RDV				
Rubriques du site	Informations	Qualité de service	Autres sites	
Particulier	Aide sur le site	Sourds et malentendants - Accéo	Amendes ↗	Retraites de l'Etat ↗
Professionnel	Sécurité informatique	Les engagements de la DGFiP	Cadastre ↗	Stationnement.gouv.fr ↗
Partenaire	Ouverture des données publiques de la DGFiP	Votre avis sur le site	PayFiP ↗	Redevance du code de la route ↗
Collectivité	A quoi servent mes impôts ? ↗		Timbres ↗	Taxe de séjour ↗
International		Supports pédagogiques et citoyens	Cessions immobilières de l'Etat ↗	Collectivités locales ↗
Documentation			Locations immobilières de l'Etat ↗	Economie.gouv.fr ↗
Études et Statistiques			Ventes domaniales ↗	Cyclade ↗
Nous connaître				
Nous rejoindre				

Trois autres fiches focus présentent les démarches suivantes :

- Dans la rubrique « Gestion de l'espace professionnel » :
 - [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#) ;
- Dans la rubrique « Opérations particulières » :
 - [Consulter un avis de CFE et/ou d'IFER](#) ;
 - [Consulter et payer un avis de CFE et/ou d'IFER pour les usagers ayant un seul établissement](#)

Un tutoriel sur la procédure de consultation et de paiement de l'avis est mis à votre disposition en ligne via le lien [Comment consulter et payer la CFE ?](#).

Par ailleurs, vous pouvez aussi consulter le [dépliant CFE](#) présentant de manière synthétique cet impôt disponible au bas de la page du site > Rubriques du site > Documentation > Dépliants, fiches et autres publications > Accès aux dépliants et autres publications > Professionnel.

7. En cas de difficulté rencontrée dans l'accomplissement de cette procédure

L'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- le téléphone *via* le n° 0 809 400 210 (service gratuit + prix de l'appel) ;
- le formulaire électronique disponible depuis la page d'accueil du site impots.gouv.fr en haut de page en cliquant sur « Contact et prise de RDV ».

The screenshot shows the official website of the French tax service (impots.gouv.fr). At the top, there is a banner with the French Republic logo and the text "Alerte arnaques : Des courriels frauduleux intitulés "Rapport d'Audit Fiscal : Fraude Détectée", prétendument signés par la directrice générale des Finances publiques, circulent actuellement. Il s'agit d'une tentative d'hameçonnage. Ne répondez pas : ces messages n'émanent pas de la DGFiP. Nous rappelons qu'aucun message de ce type n'est envoyé directement par la directrice générale. [En savoir plus](#)". Below the banner, there is a yellow star icon with the text "Votre avis sur le site". The main navigation bar includes links for Accueil, Particulier, Professionnel, Partenaire, Collectivité, International, and International (english). A red box highlights the "Contact et prise de RDV" button. The page also features a "Nouveauté" (New feature) badge and a smartphone displaying a messaging interface.

La page suivante s'affiche après avoir cliqué sur chacun des « pavés » successifs :

- Professionnel
- Une assistance aux téléprocédures
- Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne de données

REpublique FRANCAISE
impots.gouv.fr

Connexion à l'espace particulier Connexion à l'espace professionnel

Rechercher

Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité International International (english)

Contact et prise de RDV

Vous êtes :

- Particulier
- Particulier domicilié hors de France
- Professionnel
- Entreprise étrangère
- Partenaire

Votre demande concerne :

- Une assistance aux téléprocédures
- Une question fiscale d'ordre général
- La création d'entreprise (contact et prise de RDV)
- La gestion de vos impôts (contact et prise de RDV)
- Autre démarche fiscale (quituit, timbre fiscal...)
- Une entreprise relevant de la Direction des Grandes Entreprises
- Vos correspondants spécialisés

Au sujet de :

- Par formul pour une procédure de déclaration en ligne des données
- Par formul pour une procédure de transmission de fichiers par internet
- Par téléphone pour une procédure de déclaration en ligne des données uniquement
- Par formul pour une procédure du service Tiers déclarants

Moyens de contact :

Procédure de déclaration en ligne des données (par formul)

Vous pouvez contacter votre assistance pour des questions d'ordre technique par formul.

> Accéder au formul

↑ Haut de page

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Facebook X LinkedIn YouTube

Autres sites

Rubriques du site	Information	Qualité de service	Autres sites
Particulier	Aide sur le site	Soucis et malentendus - Accès	Amendes ↗ Retraites de l'Etat ↗ Stationnement gravier ↗ Redressement du code de la route ↗
Professionnel	Sécurité informatique	Les engagements de la DGFiP	Cadastre ↗ PayPiP ↗ Tribus ↗ Taxe de séjour ↗
Partenaire	Ouvertures des données publiques de la DGRP	Votre avis sur le site	Cessions immobilières de l'Etat ↗ Locations immobilières de l'Etat ↗ Economie gravier ↗ Ventes domaniales ↗ Cyclade ↗
Collectivité	À quoi servent mes impôts ? ↗		
International			
Documentation			
Etudes et Statistiques			
Nous connaître			
Nous rejoindre			

REpublique FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

info.gouv.fr ↗ Service-public.fr ↗ Legfrance.gouv.fr ↗ data.gouv.fr ↗

Plan du site Accessibilité : partiellement conforme Mentions légales Données personnelles Gestion des cookies Paramètres d'affichage

© 2023 impots.gouv.fr. Tous droits réservés. Sauf mention explicite de propriété intellectuelle détenue par des tiers, les contenus de ce site sont proposés sous licence établie 2.0 ↗

Cliquez sur le lien « [Accéder au formul](#) ».

Procédure de déclaration en ligne des données (par formuel)

Vous pouvez contacter votre assistance pour des questions d'ordre technique par formuel.

[> Accéder au formuel](#)

Puis saisissez votre SIRET.

The screenshot shows the 'Saisie des éléments d'identification' (Identification input) step of a process. At the top, there's a logo of the French Republic (Liberté • Égalité • Fraternité) and the text 'impots.gouv.fr' followed by 'un site de la Direction générale des Finances publiques' and 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE'. Below this, the heading 'Assistance aux téléprocédures des professionnels' and 'Formulaires pour les utilisateurs des téléprocédures EFI' is displayed. A navigation bar at the top indicates the steps: Identification (highlighted), Saisie et Validation, and Confirmation. A cursor icon is positioned over the Confirmation button. The main form area has a title 'Saisie des éléments d'identification' with a pencil icon. It contains a text input field labeled 'Saisie de votre SIRET' with placeholder text '14 chiffres' and 'Ex:12345678901234'. Below the input field is a checkbox labeled 'Je confirme ne pas être un robot'. At the bottom are two buttons: 'S'identifier' and 'Quitter'.